

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 21 MARS 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 10 mars 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 41 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , ~~DEPLUS~~, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, ~~Mlle QUALL~~, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST,
MM. ~~SPEER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL
BORRELLO, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, Mme KAPOMPOLE,
MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M.
FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, ~~THYSBAERT~~,
~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, ~~M. JACQUEMIN~~, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : La séance est ouverte, avec votre autorisation, chers collègues. Je dois excuser l'absence de Mme THYSBAERT et de Mme AGUS ainsi que le retard de Mme NAMUR et de M. MANDERLIER. Le point 21 est retiré. L'ordre du jour appelle, en séance publique, on m'arrête dès que cela ne va plus.

1^e objet : POLICE – CIRCULATION

- a) Jemappes, rues Nouvelle Chasse et de Ghlin. Réglementation de la circulation et du stationnement. Police 6002/J/101/66

ADOpte à l'unanimité – 1^e annexe

Mme MERCIER, Conseillère : Je vais réunir b) c) et d) parce que cela concerne des stationnements etc, j'ai une question pour chacun de ces points. Pour le b) Place du Marché aux Herbes. Donc le stationnement des véhicules n'est autorisé que dans les emplacements délimités en épis au sol pour une durée de 120 minutes, de 9 h à 13 h et de 13 h à 17 h, du lundi au samedi. Après 17 h peut-on oui ou non stationner dans les emplacements autorisés ? Si non c'est peut-être pour permettre aux terrasses d'être libérées pour le confort des consommateurs ? Je pose la question de savoir si oui ou non, après 17 h on peut se mettre sur les emplacements ? Je continue les autres lettres ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous réponds directement. C'est pour permettre aux terrasses de s'étendre. Donc, Mons ville de convivialité ! Et vous savez que les cafés

sont des centres culturels importants, d'échange et de convivialité. En ce compris sur les terrasses quand il fait bon.

Mme MERCIER, Conseillère : Ca va. Alors, à la Place Nervienne, il s'agit aussi d'une question de réglementation du stationnement, rue des Canonniers, donc, côté Casemates, est-ce qu'il y aura encore possibilité pour les automobilistes qui n'ont pu se garer sur la Place Nervienne, de stationner de part et d'autre de la rue à condition de ne pas bloquer les entrées des différentes Casemates ou bien...

M. DI RUPO, Bourgmestre : cela n'est pas réglementé, Madame, cela reste non réglementé, donc c'est sans difficultés.

Mme MERCIER, Conseillère : donc pas de problème, ok. Et, enfin, le d), cela m'a été demandé, donc l'interdiction de stationnement face à l'immeuble 76, c'est la banque ING, au Boulevard Saintelette. Mais, j'interviens pour le même Boulevard Saintelette pour le n° 92 qui est le Centre de Médecine Spécialisée. Certains médecins m'ont fait remarquer, que comme tout le monde se gare le long des boulevards, les patients et malades ne trouvent plus de place. Est-ce qu'il est possible de réserver des places pour ceux qui se rendent dans ce Centre de Médecine Spécialisée ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je demande qu'on examine cette question. Mais, pour la banque, vous n'imaginez pas que tout d'un coup le Collège a une sympathie particulière. Il s'agit simplement de problèmes de sécurité. Comme vous le savez, il y a les transports de fonds et nous devons tout faire pour éviter de compliquer, de quelque manière que ce soit, les questions liées à la sécurité. Voilà pourquoi il nous a été demandé d'interdire le stationnement. Donc, c'est véritablement pour une raison de sécurité et d'ordre public. Mais je vais demander au service qu'on examine la question que vous évoquez.

Mme MERCIER, Conseillère : Je vous remercie.

- b) Mons. Place du Marché-aux-Herbes. Réglementation de la circulation et du stationnement. Police 6002/235

ADOpte à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Mons. Place Nervienne. Réglementation du stationnement. Police 6002/261

ADOpte à l'unanimité – 3^e annexe

- d) Mons. Boulevard Saintelette. Instauration d'une interdiction de stationnement face à l'immeuble n° 76. Police 6002/327

ADOpte à l'unanimité – 4^e annexe

- e) Mons. Rue de la Clef. Instauration de deux emplacements de stationnement « handicapés » et d'une zone réservée au chargement et au déchargement. Police 6002/83

ADOpte à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Mons. Avenues Maistriaux et de Gaulle. Réglementation de la vitesse (50 km/h) Police 6002/228/171

ADOpte à l'unanimité – 6^e annexe

- g) Mons. Boulevard Dolez. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 23. Police 6002/115

ADOpte à l'unanimité – 7^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je reviens un instant au point zéro. Je rappelle, comme à l'accoutumée que l'excellent procès-verbal est à votre disposition ; en l'absence de remarques d'ici la fin du Conseil communal, il est considéré comme approuvé.

2^e objet : Plan Communal pour l'emploi. Reconduction en 2005. 1^e 16/2864sd/pc

ADOpte à l'unanimité – 8^e annexe

3^e objet : Ancienne Maison Communale de Jemappes – Stabilité
Mission d'auteur de projet. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e District JemappesFlénu E/2005.PGV.832.214.BV

ADOpte à l'unanimité – 9^e annexe

4^e objet : Projet Phasing-out - Valorisation urbaine – Secteur 4
Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation. 3^e 1^e E/2004.SUB.569.082.04.TO

ADOpte à l'unanimité – 10^e annexe

5^e objet : Propositions d'axes prioritaires du projet de Ville. Cabinet du Bourgmestre

M. DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que vous acceptez qu'on y revienne tout à l'heure, on fait tous les points et puis on le fait après entre nous.

Entrée de M. JACQUEMIN : 36 présents

6^e objet : C.P.A.S. Approbation de la modification budgétaire n°1 – Services ordinaire et extraordinaire à intervenir au budget général des recettes et des dépenses – exercice 2005. Gestion financière CPAS

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^e annexe

7^e objet : Travaux de réfection des trottoirs et accotements à réaliser à Mons, Jemappes, Flénu, Hyon et Havré. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e 2^e E/2003.421.060.ID

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

Entrée de M. DEPLUS, Mme NAMUR-FRANCK : 38 présents

8^e objet : Opération de revitalisation urbaine à la rue des Sars. Aménagement d'un parc public.

Approbation de l'avant-projet. 3^e 2^e 3^e 2^e A/98.766.115.ML

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, il s'agit de la revitalisation urbaine de la rue des Sars. C'est une question qui va un peu plus loin que la curiosité, mais est-il possible de connaître le nombre d'ares de ce que l'on appelle le Parc, me semble-t-il un peu pompeusement parce que l'espace qui est resté ne me semble pas très très important. Les planches virtuelles que nous avons pu voir dans le dossier, on leur faire dire un peu ce que l'on veut. Parce que il me semble qu'on ne doit pas apprendre leur métier aux architectes mais vous allez voir ce que je demande après. Forcément, à l'avant, une partie de la verdure est enlevée pour laisser place aux appartements. Ensuite, on découvre la pelouse, dont une partie est en hauteur et piquée de petits arbres. Et ce que je demande donc, c'est quelle surface reste-t-il pour ce coin de nature.

M. COLLETTE, Conseiller : On peut regrouper les questions, M. le Bourgmestre, effectivement. Vous m'excuserez de ne pas avoir été présent lors de la réunion de présentation de projet mais...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous l'avons noté !

M. COLLETTE, Conseiller : mais mes co-propriétaires étaient présents de telle sorte qu'ils ont pu faire valoir leurs arguments. Je ne citerai pas leur nom. Ceci étant dit, j'ai vu les plans et d'un point de vue purement urbanistique, je suis un peu déçu, je ne vous le cache pas, par cet avant-projet qui d'abord supprime pratiquement tous les arbres qui sont nombreux et vous savez que je suis un témoin privilégié de cette végétation parce qu'elles sont exactement sous les fenêtres de mon bureau, et que je les vois à longueur de journées, je serais très mari que ces arbres disparaissent. Il y a notamment des variétés de mélèzes à grandes fleurs qui sont très rares et qui sont sacrifiés dans le projet

et en réalité, ce sacrifice se justifie essentiellement par le parti architectural d'une grande bétonisation et d'une grande minéralisation, est-ce bien le lieu et l'endroit pour créer à cet endroit un véritable chemin de ronde ? On sent que ce ne sont pas des paysagistes qui ont fait cet avant-projet mais que ce sont de véritables architectes, je pense que la quantité de béton, de briques, d'essences inertes qui remplacent les essences végétales est manifestement disproportionnée par rapport à la nécessité. Pour moi, je pense que ce n'est pas un bon projet, c'est un projet de création, je vais dire, d'une espèce de belvédère, je pense que cela ne doit pas être ce cas là, ce fameux chemin de ronde, cette fameuse courtine à partir de laquelle pratiquement les gens pourront plonger dans les appartements des habitations que l'on va construire en dessous, me paraît être une solution mauvaise. Et, personnellement, je suis tout à fait hostile à cet avant-projet et je demande au Collège de bien vouloir le reconsidérer ou, éventuellement, de solliciter des vrais paysagistes pour faire cet avant-projet plutôt que des architectes bétonneurs. Je vous remercie.

M. BIEFNOT, Echevin : M. le Bourgmestre, dans ce dossier qui est un peu technique, je n'ai pas de réponse particulière à apporter, c'est principalement mon collègue, Echevin de l'Urbanisme qui va répondre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je voulais justement dire au Premier Echevin, que compte tenu du caractère spécifique des questions, on demande à l'Echevin de l'Urbanisme d'avoir l'amabilité de bien vouloir répondre.

M. DARVILLE, Echevin : Voilà, M. COLLETTE, on ne peut que regretter votre absence à cette réunion d'information au public puisque nous avons présenté le projet, puis nous avons écouté un peu toutes les revendications des personnes qui étaient là ; elles étaient de l'ordre d'une cinquantaine présentes lors de cette présentation et nous avons écouté un peu toutes les questions qui ont été formulées et nous avons essayé d'y répondre. On a dit que le projet n'était pas fermé et que tout était envisageable en tenant compte des revendications des gens qui étaient là. Donc, c'est sur base déjà de ces revendications de la population locale que nous avons modifié quelque peu le projet pour répondre aux attentes des gens qui ont bien voulu participer à cette présentation publique. D'un autre côté, nous avons clairement dit lors de cette présentation, que M. ZIGER qui est Chef d'Atelier à l'Ecole d'Horticulture ici et qui a sa réputation sur la RTBF, sera consulté pour voir les arbres à conserver et ceux que l'on peut enlever. Donc, on ne va pas abattre comme cela tout azimut, on va vraiment sélectionner. Maintenant, nous sommes ouverts à toutes propositions et on peut faire un petit comité

d'accompagnement pour que tout le monde soit satisfait en la matière. Mais, il y avait un impératif c'était quand même de faire ce parc avant la construction de l'immeuble, sinon ce n'est plus possible. Donc, nous sommes ouverts vraiment à toute proposition parce que comme c'est un parc public, il doit être conçu comme le public a envie qu'il soit conçu.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. COLLETTE, vous avez souhaité réagir.

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, c'est simplement pour dire que si j'avais participé à ladite réunion d'information, je l'aurais fait en ma qualité de riverain. L'opinion que je donne aujourd'hui est une opinion de Conseiller communal et pas de riverain. C'est une opinion qui correspond à mes options urbanistiques, c'est tout. Ne cherchez pas à y voir la défense d'intérêts particuliers. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. D'ailleurs, jamais on n'aurait pu imaginer une confusion d'intérêts ou la moindre incompatibilité, cela n'effleure même pas mon esprit. Mme MERCIER, je vous en prie.

Mme MERCIER, Conseillère : J'avais posé une question avant M. COLLETTE, M. le Bourgmestre et j'attends une réponse. La superficie du parc, M. l'Echevin ?

M. DARVILLE, Echevin : Je ne la connais pas mais je peux vous répondre cela dès demain. Je ne connais pas cela exactement. Je vais regarder immédiatement dans le dossier, peut-être que d'ici la fin de la séance, je vous le dirai.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, je veux bien.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On voit de quoi on parle, Madame, ce n'est pas une grosse affaire, comme vous disiez. Donc, un bon point pour vous, et on va demander la superficie précise et on vous l'adressera par écrit. Ceci étant, d'une manière plus globale, c'est clair qu'avec notamment l'extension des zones d'aménagements différés, nous allons être assaillis de rouspétances. Pourquoi des rouspétances ? Mais parce que ceux et celles qui s'étaient habitués même quand c'étaient des terrains à bâtir, à ce que ces terrains ne soient pas bâtis, je comprends cela, moi-même me suis attaché aux arbres de mes voisins. Tout le monde connaît mes voisins, ce sont des gens de très bonne composition, de grande qualité, et je m'attache aux arbres mais bon, là où il y a du terrain à bâtir, c'est du terrain sur lequel à tout moment pour autant que l'on respecte les prescrits légaux, on va bâtir. Et le risque que l'on bâtit sur un terrain à bâtir est grand. La preuve en est, c'est qu'aujourd'hui, nous avons de plus en plus de demandes. Par ailleurs, au Conseil communal, lors du diagnostic, chacun y est allé de son petit laïus sur la nécessité de ramener de la population, moi le premier. Je pense que c'est une

excellente chose. Bon, qui dit population, dit immeubles, rénovations et autres. Donc, il faut à la fois favoriser la rénovation d'immeubles anciens et d'immeubles existants et en même temps permettre le développement là où il y a du terrain à bâtir d'immeubles et cela ne dépend pas de l'autorité publique. Parce que pour ce faire, il faut encore des gens qui amènent les sous, encore des gens qui soient des promoteurs et donc, dans le respect des règles, je pense qu'il faut favoriser. Maintenant, pour en revenir à la rue des Sars, je me demande, M. COLLETTE si à l'initiative de l'Echevin, on ne ferait pas un petit comité d'accompagnement, voir avec des riverains pour qu'on puisse, avec discernement, sans que ce ne soit la Procession d'Echternach mais avec discernement, opérer les choix qui s'indiquent, les choix les plus appropriés. A la limite, si certains pensent que tel arbre on peut le laisser, tout est affaire d'architectes, mais à la limite nous pouvons nous-mêmes mettre les conditions, c'est-à-dire indiquer : « écoutez, la pelouse vous la faites un peu tourner comme cela, comme ci, et on garde tel ou tel arbre ». De toute manière, à cet endroit-là, sans vouloir être discourtois, on ne va pas faire les jardins de Versailles, donc, une bonne pelouse qui tient bien, garder les arbres que l'on veut, quelque chose qui soit raisonnable et puis voilà.

M. COLLETTE, Conseiller : J'ai l'impression que votre réponse répond à une question que vous avez mal compris.

M. DI RUPO, Bourgmestre : j'anticipe votre question...

M. COLLETTE, Conseiller : Je voudrais préciser que je ne suis absolument pas opposé à ce que l'on referme ce front de voirie par les immeubles à appartements qui ont fait l'objet d'un choix, ce n'est pas de cela que je parle, je parle de l'aménagement de la partie supérieure et dans laquelle se trouvent la majorité des arbres. Alors, ce que je dis c'est que l'on peut faire un plan qui se soumet ou s'assujettit à l'élément naturel préexistant plutôt que de faire un plan et puis remettre des rajouts de végétation.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, donc la réponse du Collège tient en deux éléments. Le premier, la réaffirmation de la nécessité d'amener du logement dans notre Ville et vous êtes d'accord avec moi et en cet endroit, comme ailleurs. Deux, je suis d'accord que l'on doit davantage tenir compte de l'existant et ne pas réinventer quelque chose alors qu'il y a un tel attachement à la nature particulièrement à cet endroit. M. l'Echevin, cela peut aller, vous dites cela à l'architecte ? Le Conseil communal est attaché aux arbres.

M. DARVILLE, Echevin : Vous serez consulté, M. COLLETTE, comme cela... Entre autres, M. COLLETTE sera consulté.

M. COLLETTE, Conseiller : Vous pourrez remettre à la CCAT par exemple, le projet de discussion...

M. DI RUPO, Bourgmestre : chacun son rôle, non, non, non, pas de confusion, pas de pression, chacun son rôle ! Donc, là on fait un comité sui generis. Bon, cela va comme cela, on fait un comité ad hoc ? Ok. On accepte quand même ? M. COLLETTE ? Je ne savais pas que le mouvement Ecolo était ainsi structuré mais bon, que dit le chef ?

M. VISEUR, Conseiller : Le chef consulte. Non, on s'abstient en attendant.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ASTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 13^e annexe

9^e objet : Financement de l'égouttage prioritaire.

- Approbation de l'avenant n° 1 au contrat d'agglomération n° 53053- 05 concernant la rue de Boussoit
 - Approbation de l'avenant n° 2 au contrat d'agglomération n° 53065/01-53053 concernant la rue de la Garenne, diverses rues à Flénu, le recalibrage du Trouillon, la rue de la Halle, le Quartier Kennedy, la rue Neuve, la rue Bruyère de Jurbise, la rive gauche du canal.
- 3^e 3^e E/2003.421.086.ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

10^e objet : Travaux d'aménagement dans divers bâtiments culturels – Musée Jean Lescarts – Drainage du mur mitoyen. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.771.165.MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

11^e objet : Bâtiments scolaires – Aménagement, sécurité et sécurisation gros-œuvre Lot 1 : Ecole rue Achille Legrand à Mons. Approbation de l'avenant n° 1

3^e 1^e E/2004.722.090.DCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

12^e objet : Mons – Rénovation urbaine du quartier du Beffroi . Approbation du projet de convention – exécution Ville/Région Wallonne. 3^e 1^e E/2005.SUB.773.150.TO

ADOpte à l'unanimité – 17^e annexe

13^e objet : Obourg – Egouttage d'une partie de la rue de la Bruyère . Approbation du projet à réaliser par HOLCIM dans le cadre de la convention avec la Ville
3^e 2^e A/8237/ID/C/13/21

ADOpte à l'unanimité – 18^e annexe

14^e objet : Ancienne Maison Communale de Jemappes – Restauration des toitures, assainissements et aménagements intérieurs – Travaux subsidés inscrits au programme triennal 2004-2006
Approbation du projet et de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.TRI.104.010.BVB

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, restauration de la toiture de l'ancienne Maison communale de Jemappes. C'est vrai que quand on voit du haut des fenêtres les plates-formes, etc, on voit bien que cela n'est pas du luxe de la restaurer et les photos témoignent des toitures infiltrées, du plafonnage effondré, des murs lézardés, du bois des charpentes pourri et on se dit qu'il est grand temps. La question que je pose, est une question à laquelle certainement on répondra facilement, c'est la question de la bibliothèque qui est un peu en dessous et un peu sur le côté puisqu'il y a une partie tout à fait neuve mais une partie aussi qui est imbriquée dans la maison communale. Donc, je demande simplement comment on va procéder.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Avec ordre et méthode, Madame, mais M. l'Echevin peut en dire davantage.

M. BIEFNOT, Echevin : Oui, encore que je ne comprends pas bien la portée de votre question, excusez-moi.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous pensez qu'on pourrait déménager le...

Mme MERCIER, Conseillère : la question que je pose oui, oui, c'est cela justement. L'Hôtel de Ville, l'ancienne Maison communale de Jemappes va être sans dessus dessous et la bibliothèque à certains moments est tellement imbriquée dans la maison communale que je me demande si on va bouger, donc, on va faire des déménagements ou pas ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Rien n'est prévu, on n'a connaissance de rien, Madame, mais on va quand même regarder alors.

M. BIEFNOT, Echevin : Mais en principe, je confirme qu'il n'y a pas normalement de problème d'aménagement, d'affectation autre que ce qui est en cours. Au cours des travaux, ici sur la superstructure.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Dites de quoi vous êtes inquiète, Madame, comme cela on prend note.

Mme MERCIER, Conseillère : Je suis inquiète sans l'être tout à fait mais c'est parce que je me dis que quand on est dans cette bibliothèque on a la possibilité de revenir dans la partie de l'Hôtel de Ville.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous craignez des perturbations lors des travaux. On va faire examiner si oui ou non, il y a des perturbations, on vous tient informée et on regardera avec les responsables de la bibliothèque.

Mme MERCIER, Conseillère : Cela va bien, merci, M. le Bourgmestre.

M. BIEFNOT, Echevin : Je voulais tout simplement signaler que évidemment, tout chantier engendre des difficultés mais que dans ce cas particulier, je peux déjà vous dire à l'avance, c'est que des aménagements « temporaires » sont prévus pour essayer de limiter les inconvénients. Mais, des inconvénients quand on travaille sur ce type d'infrastructure, il y en a de toute manière mais que voulez-vous, c'est à ce prix là qu'on pourra rénover cette maison communale.

ADOpte à l'unanimité – 19^e annexe

15^e objet : Ateliers de proximité – système anti-intrusion. Ratification des modifications apportées au projet. 3^e 1^e E/2002.104.008.FW/CDP

ADOpte à l'unanimité – 20^e annexe

16^e objet : Rénovation du Site des Arbalestriers – Phase 3 – Aménagement des abords. Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation

SOUS RÉSERVE 3^e 1^e E/2005-ARBA.AB

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, sur le site des Arbalestriers. La Maison Folie, c'était sympathique !

Mme BROHEE, Conseillère : Je n'ai pas eu l'occasion d'y aller, j'étais à une autre commission. Alors, le point qui est soumis à notre approbation, c'est l'approbation du projet concernant la troisième phase qui est relative à l'aménagement des abords. J'ai deux questions, la première concerne la forme, c'est-à-dire que jusqu'à présent, on en est à la troisième phase, il y a eu une séparation des différentes phases et pour cet

aménagement des abords, il devra y avoir ultérieurement une demande de permis d'urbanisme. Il y a déjà eu une demande de permis d'urbanisme pour une phase antérieure et autant que mes informations soient correctes, la séparation comme cela des demandes de permis d'urbanisme pourrait poser un problème légal. Cela c'est en ce qui concerne la forme. Alors, en ce qui concerne le fond, le projet qui est soumis à notre approbation consiste en l'ouverture du côté de la rue des Arbalestriers d'une esplanade à l'avant du bâtiment, il n'est plus fait du tout mention de la grille existante, donc il pourrait y avoir un problème par rapport à l'alignement du bâtiment par rapport aux autres bâtiments de la voirie. Indépendamment, il y a deux choses, cette grille a une valeur, je dirai, patrimoniale certaine puisque des personnes compétentes en la matière se sont déjà émues de sa disparition éventuelle et la deuxième chose, c'est que cette grille met quand même une certaine séparation du bâtiment par rapport à la voirie et donc assure un recul, une certaine protection par rapport aux tags qui pourraient y avoir, etc.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, avant de céder la parole à M. l'Echevin sur la légalité, car si quelque chose devait enfreindre la légalité, immédiatement.... Vous vouliez dire quelque chose ?

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, j'avais un complément à apporter puisque le projet d'aménagement des abords implique la disparition du muret d'enceinte et de la grille. Alors, figurez-vous que cette école communale pour filles a été construite en 1877 par l'architecte Hubert, dédiée à une généreuse donatrice de la Ville, Mme Boulangé de la Hainière, et elle a reçu en 1877 le Prix de l'école modèle à Paris. Autrement dit, il faut savoir que pour cette époque, il s'agit effectivement d'un Prix d'architecture qui était accordé à cette école mais dans son ensemble, avec ses grilles d'origine. Que, il me paraît que la suppression de la clôture entre l'espace privé de la Maison Folie et de l'espace public est une hérésie urbanistique à nouveau, excusez-moi.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, d'abord, bien entendu, toute remarque est respectable et les objections sont à prendre en compte. Permettez-moi, au nom du Collège de vous faire part de quelques considérations additionnelles. Je n'étais pas là en 1877 et comme Bourgmestre je suis ravi d'hériter aussi de ce Prix qu'a obtenu ce bâtiment. Ce bâtiment a été utilisé comme école, à cet endroit et il a joué son rôle, nous nous en souvenons, il n'y a pas si longtemps que cela. Aujourd'hui, pour éviter de laisser cela pourrir, nous avons pris à bras le corps la rénovation de cet espace grâce aux interventions communautaires, nous sommes arrivés à améliorer le bâti. Vous avez vu

lors de l'inauguration de la Maison Folie que nous avons dû procéder à une rénovation minimaliste qui est de grande qualité mais vous aurez remarqué que les murs sont « en art brut » et l'architecte a tiré le meilleur profit possible mais on aurait pu, si on avait eu des sous, plafonner, mettre en couleur, mettre un jeu de lumières encore d'une tout autre nature, ils ont tiré profit au maximum maximorum de ce qui existe, des portes, des fenêtres de qualité, bref, c'est remarquablement fait. Cela devient aujourd'hui un lieu de culture. La rénovation a coûté 200 euros du m², ce qui est, le moins que l'on puisse dire, extrêmement modeste. Alors, maintenant, c'est un espace de culture, la difficulté que l'on a, c'est d'y entrer. Moi-même était allé pour l'inauguration, objectivement, c'est difficile, or, nous devons permettre à ce que la culture soit à la disposition, à la disponibilité de nos concitoyens, que la culture soit accessible même physiquement. Ceux et celles qui connaissent des pédagogies avancées et différenciées dans les établissements scolaires par exemple pour faire les cycles 5-7 ou les cycles 6-8 et bien, spatialement, spatialement, dans les écoles, on a dû modifier l'orientation des classes. Il en va de même dans le domaine culturel. Moi, je pense, très objectivement, que là on doit dégager pour créer un appel de la population vers cette Maison Folie, vers le Centre Culturel parce que, ma foi, bon, me dire que ces grilles constituent un patrimoine, oui, tout est patrimoine, mais qu'auraient fait nos prédécesseurs s'ils n'avaient pas eux osé un peu autre chose. Quand on regarde au fil de l'histoire, je le dis toujours avec une pointe d'humour, notre singe qui est notre emblème numéro un, vous savez quand on a construit l'Hôtel de Ville et durant des siècles, il n'y avait pas de singe. Donc, à un moment donné, quelqu'un a osé ce qui aujourd'hui pourrait apparaître comme un crime, poser un singe sur des pierres du 15^{ème} siècle. Vous imaginez aujourd'hui, CCAT et compagnie.....

M. COLLETTE, Conseiller : Le singe, c'est minimum du 14^{ème} ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : On ne l'a pas mis là au 14^{ème}, moi je ne suis pas comme toi historien, mais ne viens pas me dire, ah bon, je te montrerai les photos, pas les photos mais surtout les peintures de l'époque, à moins que les peintres aient été distraits mais il n'y avait pas de singe. Bon. Mais donc, si ce que les observateurs de l'époque ont reproduit sur divers tableaux est vrai et je leur fais confiance, à un moment donné, un illuminé a osé ce qui aujourd'hui serait considéré comme inacceptable, de toucher une pierre du 15^{ème} et de mettre un singe et aujourd'hui, le singe il n'y a pas un invité à Mons à qui on ne donne pas un singe ! Bon. Tout ceci pour vous dire qu'il faut quand même relativiser les choses. Je reviens à la grille. Nous ferons les procédures. Me dire

qu'on est attaché à la grille comme à son lieu de naissance, il y a quelque chose qui, pour moi, me heurte, surtout pour l'objet de ce bâtiment. Si c'était une école, je vous suis à 100%, je n'ai aucune difficulté, parce que cela a une utilité et que bon, mais osons un peu le changement, osons faire quelque chose. On a préservé tout ce bâti, il faut maintenant une mise en lumière et voilà ce que dit l'architecte : en ce qui concerne la question de la grille, il faut insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une question de détail mais que son maintien reviendrait à devoir revoir le projet intégralement. Je rappelle que l'avant-projet avait été revisité par nos soins afin de répondre à diverses inquiétudes notamment celles de M. Benrubi, par rapport aux questions de vandalisme, qu'il a été retravaillé pour répondre aux souhaits à la fois du Manège, ouverture du site et meilleure lisibilité et de la Ville. Voilà pour notre point de vue du Collège. Maintenant, sur la légalité des actes, M. l'Echevin.

M. DARVILLE, Echevin : Il faut un permis d'urbanisme. Les permis peuvent être scindés, cela ne pose aucun problème. Donc, je n'ai pas bien compris le sens même de votre question.

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, lors de l'enquête publique antérieure, il semblerait que la partie publique, la partie qui est concernée maintenant par l'aménagement n'était pas intégrée dans cette enquête.

M. DARVILLE, Echevin : C'est parce que cela fait partie d'un autre permis d'urbanisme et je suppose, je vais aller revoir le dossier, qu'il n'y avait pas de dérogation au RCU. S'il n'y a pas de dérogation au RCU, il ne faut pas d'enquête publique. Il faut enquête publique uniquement s'il y a dérogation au RCU.

M. COLLETTE, Conseiller : Ou un article 128 qui est une modification de l'espace public. Et je pense que vous entrez là-dedans. Dès lors, que vous supprimez une clôture entre un bâtiment et l'espace public et que vous prolongez l'espace public jusque au front de façade qui est en retrait, pour moi, il faut une enquête publique, c'est mon point de vue. Alors, je peux vous demander une faveur si même il est décidé de supprimer les grilles, c'est peut-être de les conserver et de les mettre pour entourer le jardin d'enfants qui va être installé dans le parc de la rue des Sars.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah mais notre intention est de ne pas jeter ces grilles et pourquoi pas dans le jardin de la rue des Sars, cela c'est autre chose, bien sûr et on pourrait d'ailleurs l'indiquer dans le patrimoine de la Ville et on pourrait venir visiter les grilles, je ne promets pas le succès mais bon, on mettrait « Mons, le singe et ses grilles ». Maintenant, pour redevenir un peu plus sérieux, je vais demander que, parce

qu'il faudrait rajouter nos potelets aussi, alors, M. l'Echevin, pouvez-vous avoir la gentillesse de faire examiner par nos services juridiques les propos, les remarques formulées par M. COLLETTE. Ecoutez, s'il y avait une difficulté, on revient avec le dossier. On le fait examiner dans le détail. Ca va ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ASTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 21^e annexe

17^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en janvier et février 2005 pour l'administration centrale. Gestion financière Extr/CD0107

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

18^e objet : Vérification de l'encaisse au 31.12.2004 de M. le Receveur communal
Gestion financière Budget ordinaire Ord.CP.PQ

ADOPTÉ à l'unanimité – 23^e annexe

19^e objet : Mons – Obourg. Acquisition d'emprise à prendre dans une propriété sise à Obourg rue des Écoles cadastrée section B n°45 B pie d'une contenance mesurée de 5,60 ca. Cellule foncière

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^e annexe

20^e objet : Mons – Obourg. Acquisition d'emprise à prendre dans une propriété sise à Obourg rue Sainte Appoline cadastrée section B n°89 c pie pour une contenance mesurée de 9 ca 02 dma Cellule foncière

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^e annexe

21^e objet : Programme de mise en œuvre des Zones d'Aménagement Différé (Z.A.D.)
Approbation du document d'orientation. Urbanisme UR 2003

REMIS

22^e objet : Rapport d'activité de l'année 2004 de la CCAT. Aménagement du Territoire CCAT 2004

ADOpte à l'unanimité – 26^e annexe

23^e objet : Opération de revitalisation urbaine de la rue des Sars – Approbation de la convention Ville/Région wallonne. Urbanisme REV/SARS

ADOpte à l'unanimité – 27^e annexe

24^e objet : ASBL « C.C.T. » - Budget de l'exercice 2003 – Approbation. Gestion financière C/B2003/070ASBL

ADOpte à l'unanimité – 28^e annexe

25^e objet : ASBL « C.C.T. » - Compte et bilan de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C/B2003/041ASBL

ADOpte à l'unanimité – 29^e annexe

26^e objet : ASBL « C.C.T. » - Budget de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière C/B2004/030ASBL

ADOpte à l'unanimité – 30^e annexe

27^e objet : Centres de vacances pédagogiques communaux. Approbation du règlement d'ordre intérieur – version 2005. Affaires sociales

ADOpte à l'unanimité – 31^e annexe

Entrée de Mme OUALI, M. SPEER : 40 présents

28^e objet : Modification de l'article 17 du règlement général sur les funérailles et sépultures. Inhumations

Mme JUNGST, Conseillère : Non pas de question, simplement, il s'agit de modifier le règlement général sur les funérailles et sépultures, et c'est un dossier qui a été ouvert il y a de nombreuses années concernant l'installation de parcelles qui permettent l'accueil de défunts de différentes confessions et donc nous saluons en tous les cas, l'aboutissement lent et laborieux de ce dossier : enfin, il y a deux parcelles qui pourront accueillir des défunts d'autres convictions à Obourg et à Havré et donc, c'est très bien.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous prenons acte, Madame, de la distinction que vous nous accordez. Cela nous fait chaud au cœur. Avez-vous le même point de vue M. BAILLY ?

M. BAILLY, Conseiller : Mais M. le Bourgmestre, je vais vous donner mon point de vue à ce sujet-là. D'abord simplement vous poser une question, c'est celle-ci : depuis la dernière réunion de la commission dite des cimetières, que l'on a tenu l'an dernier, est-ce qu'il y a eu une progression du dossier d'une quelconque façon ou est-ce que le dossier est resté figé en suite à la réunion de la commission ? C'était la question préalable que moi j'aurais souhaité vous poser.

Mme HOUDART, Echevine : On est retourné voir sur le terrain, on est retourné à Obourg, on est retourné voir à Havré ce qu'il était possible de faire suite, c'est vrai, à la réunion qui a eu lieu le 8 juillet 2004. Vous aviez émis quelques petites choses que vous vouliez voir changer et qu'on a respectées. C'est vrai que cela a pris du temps parce qu'il fallait que l'on s'assure de plusieurs choses. On a également pris contact avec les personnes de la Communauté entre autres marocaine ici de la Ville de Mons pour être sûr que cela correspondait également à leur attente. Plusieurs réunions ont eu lieu avec ces personnes là, nous avons également rencontré un Imam et voilà enfin, et je peux dire que je suis contente, qu'il aboutisse aujourd'hui.

M. BAILLY, Conseiller : Je voudrais réintervenir si vous le permettez, simplement lors de la réunion de cette commission, je crois que vous avez dit que les choses étaient positives et là je reconnais que l'on a travaillé pour essayer de dégager une solution. Bon. Il n'empêche que lors de cette réunion, on a parlé aussi de résoudre le problème de façon plus générale que la façon qui nous est proposée ici, et entre autres de voir si au niveau de la CUM s'il n'y aurait pas une possibilité de résoudre l'ensemble du problème sur toute la zone. Donc, moi, je m'étais dit, le dossier ne semble plus évoluer, c'est qu'on réfléchit certainement à une solution qui soit plus globale que la solution qui était posée dans un premier temps. Ici, on en revient à une solution minimaliste que vous défendez bien entendu. A ce niveau-là on a dit notre point de vue au niveau des emplacements et au niveau des extensions possibles des cimetières, moi, cela me semble compromis dans le cas d'Obourg parce que, je ne referai pas une démonstration, le cimetière est bordé par les carrières des cimenteries de tous côtés, donc, très limité quand il s'agira de réacquérir de nouveaux emplacements mais nous sommes convaincus qu'il faut trouver une solution sur le plan de la région, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. On déplore qu'on n'ait pas réfléchi à plus loin et qu'on soit resté simplement sur le projet malgré qu'un an soit passé.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors d'abord merci M. le Conseiller. Nous avons évolué. Vous savez que c'était d'abord une parcelle exclusivement réservée, le projet était une

parcelle exclusivement réservée pour les musulmans. Aujourd'hui, c'est une parcelle multiconfessionnelle, c'est-à-dire que chacun à la liberté de se faire enterrer soit d'une manière classique si je puis ainsi dire, soit aux deux endroits que nous avons déterminés. Pour les musulmans, ils pourront se faire enterrer et nous pourrions ainsi respecter l'exercice de leur religion, leur pratique religieuse, et orienter les corps vers La Mecque. Cela fait partie de ce que nous sommes, c'est-à-dire une Ville à la fois tolérante et très respectueuse de la pratique religieuse et individuelle, privée des uns et des autres. Quant à la CUM, nous n'excluons pas de pouvoir poursuivre ce travail avec la CUM mais nous sommes partis d'un principe après quelques contacts informels, qu'il valait mieux que nous montrions l'exemple, surtout que les projets datent depuis un certain temps et après avoir réexaminé la situation, comme l'a indiqué Mme l'Echevine, nous pensions qu'il était de notre responsabilité de proposer cette évolution. Voilà où nous en sommes, je pense que c'est un pas positif vers la tolérance et le respect de l'autre.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, MM. JACQUEMIN, DI RUPO

1 ASTENTION : M. BAILLY

ADOPTE – 32^e annexe

Entrée de M. MANDERLIER

Sortie de MM. B. BIEFNOT, DEBAUGNIES, MARTIN, Mme JUNGST : 37 présents

5^e objet : Propositions d'axes prioritaires du projet de Ville. Cabinet du Bourgmestre

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, on va d'abord terminer l'ordre du jour, permettez-moi de revenir au point 5. Avant de vous céder la parole, quelques considérations. Donc, à la suite du travail sur le constat, le diagnostic, nous voulions vous proposer peut-être de travailler de la manière suivante, on se disait que nous devions présenter un projet de Ville qui s'inscrit dans le développement durable, à

savoir, la triple dimension à la fois économique, sociale et environnementale et rester fidèles à notre concept de créaffectivité. Mais, il nous semblait qu'on devait éviter de faire un catalogue avec cent propositions, qu'on devait procéder à une hiérarchie dans les priorités et nous avons retenu cinq priorités. La première, et nous avons articulé ces priorités autour d'axes. L'axe 1 serait la création d'activités et le développement commercial. Là je pense que tout le monde est conscient que c'est véritablement l'essentiel, cela se rattache d'ailleurs au plan stratégique n° 1 du contrat d'avenir régional, et pour nous la création d'activités sous toutes ses formes ou le développement d'activités dont l'activité commerciale est quelque chose d'essentiel. L'axe 2 est un axe culture. A cet égard, permettez-moi une parenthèse. J'entends ça et là dire oui, mais enfin, Mons, la culture, la culture mais et le sport. Mais c'est évident que Mons ne relègue pas le sport au deuxième plan. On fait ce que l'on peut et on est convaincu de l'importance du sport, surtout du sport pratiqué en amateurs et essentiellement chez les jeunes, les adolescents et les enfants. Mais ici, ce que nous cherchons, ce n'est pas la structuration des personnalités, le loisir et la condition physique mais on cherche des axes de structuration, de création de valeurs dans la Ville. C'est la raison pour laquelle nous nous concentrons sur un certain nombre d'axes et la culture nous la retenons parce que vous connaissez tous l'histoire propre de notre Ville depuis maintenant 78 quand on nous a désigné comme une des Villes qui devait jouer un rôle dans le développement multipolaire de la Wallonie, on nous a conféré le rôle culturel, comme on l'a déjà dit à maintes reprises, et bien, on nous l'a dit, on l'a réaffirmé à la Communauté française, maintenant il faut que cela devienne une réalité. Et cette réalité on y croit d'autant plus qu'on en a les moyens, les moyens intellectuels et que nous manquons cruellement d'entreprises de grande taille. Et donc, l'axe culturel s'inscrit dans cette candidature Capitale Culturelle 2015 et nous pensons que tous les effets dérivés sont d'une grande importance et la plupart de ces effets sont positifs sur l'ensemble de la Ville. L'axe n° 3, c'est tout ce qui concerne le patrimoine et l'attractivité. Dans l'attractivité, on essaye d'y mettre à la fois le patrimoine, le patrimoine immobilier, les notions de qualité de vie, on peut aller jusqu'à discuter et examiner les questions liées à la petite enfance, aux sports en l'occurrence, l'aménagement du territoire, la gestion parcimonieuse du sol, etc, etc, et cette attractivité fait partie de tout l'axe tourisme et accueil. C'est d'ailleurs, et on y ajoute l'inclusion sociale et cela répond d'ailleurs au plan n° 3, inclusion sociale et plan n° 4 de la Région Wallonne, développement territorial équilibré. L'axe 4 est l'axe lié à la formation et l'éducation. Je pense que nous devons articuler notre

réflexion à l'évolution qui est en cours au niveau de la Communauté française et de la Région Wallonne pour tout ce qui concerne l'enseignement professionnel, l'enseignement technique, la formation en cours de carrière et je pense que quand on y verra clair au niveau régional et communautaire, nous, nous devons avoir une stratégie qui nous est propre. Et dans cette stratégie qui nous est propre, c'est une stratégie avec tous les pouvoirs organisateurs quels qu'ils soient. Je pense qu'on a un potentiel éducatif important mais que l'on doit à notre manière résoudre cette question dramatique qu'est que nombre de jeunes ne terminent pas l'enseignement en secondaire supérieur, je passe les détails de l'analyse et que dans beaucoup d'endroits et notamment dans l'enseignement professionnel et technique, un nombre trop important de jeunes sortent sans avoir les aptitudes techniques requises par la société. Et c'est un véritable problème et donc, nous comptons articuler cela avec ce qui se passe au niveau régional. Et le dernier élément, c'est un axe sur la valorisation de la Ducasse. Je parlais tout à l'heure avec un certain humour de notre singe mais il y a quelque chose qui n'est absolument pas normal, c'est que nous avons un événement majeur qu'est cette Ducasse, que durant une grosse semaine et les semaines qui précèdent, on sent la tension monter durant la semaine qui entoure le week-end de la Trinité. Le moins qu'on puisse dire, c'est certainement le moment le plus fort que vit la Ville et que vivent ses habitants et puis le mardi, même si le mercredi on va au P'tit Doudou, on dit "in vla co pour in an" et puis c'est le silence total durant quasiment un an. C'est bien entendu durant cette année un gâchis car on a là des symboles extrêmement puissants. Le symbole de Saint-Georges dans le milieu de la chrétienté et le Dragon qui lui, est un symbole universel parce qu'on retrouve le dragon en Asie et ailleurs et potentiellement nous avons des ressources exceptionnelles et nous manquons de mise en valeur de la Ville par rapport à cet événement majeur et donc il y a là une inadéquation entre l'image que nous projetons et ce que nous sommes et ce que nous possédons. Et donc, je pense qu'il faut prendre ce problème à bras le corps. Beaucoup de personnes, intellectuels et autres, s'y attachent pour le moment, je trouve ça extrêmement utile et intéressant, mais on doit faire en sorte que notre mythe, que le Doudou qui est cette Ducasse. (le Doudou c'est le nom populaire que l'on donne à toute cette semaine et qui comprend la ducasse rituelle), et bien je pense que nous devons valoriser notre Doudou d'une manière beaucoup plus pertinente et percutante et ce n'est pas en un jour que cela se fera; c'est un travail de professionnel avec toutes celles et tous ceux qui connaissent bien la tradition, le rituel, les mythes pour pouvoir y travailler. Mais je pense que nous avons les femmes

et les hommes capables de faire ça et que ce serait à mon avis d'un très grand intérêt pour la Ville.

Voilà un peu ramassé sur 5 axes le projet tel que nous voudrions le travailler pour le déposer à la Région Wallonne mais avant de le déposer à la Région Wallonne, bien entendu, ça viendrait ici. Donc c'est un choix très subjectif mais je vous en donne les raisons et je pense qu'en ouvrant la discussion on doit quand même essayer chacun de nous d'avoir en tête qu'on doit réduire absolument le nombre d'axes pour être percutants parce que "qui trop embrasse, rien n'étire" et je pense qu'il faut absolument donner l'image à la Région Wallonne d'une Ville qui sait ce qu'elle veut. Alors s'il faut supprimer un axe on en supprime mais je pense que 5 est un très très grand maximum de ce qu'on doit présenter me semble-t-il. C'est en tout cas l'avis du Collège. Voilà, Chers Collègues, en m'excusant pour cette introduction un peu longue, je vous cède bien volontiers la parole. Monsieur VISEUR ?

M. VISEUR, Conseiller: Oui. Alors, nous avons travaillé sur ce document que vous nous avez transmis. On avait d'ailleurs déjà assez longuement débattu du projet de Ville lors du diagnostic du dernier Conseil donc on ne va pas remettre l'ensemble de l'ouvrage sur le tapis, ce serait vraiment inutile. Nous avons sur ce document qui est proposé par le Collège, accepté la structure générale de ce document et de ses 5 axes pour ne pas en ajouter, puisqu'on est assez d'accord avec vous qu'il ne faut pas en mettre 12 donc essayons de nous limiter à 5 effectivement. Mais nous avons essayé dans ces axes d'y mettre nos amendements, c'est-à-dire notre vision, notre sensibilité telle que nous l'avons déjà exprimée il y a un mois. Alors en gros, les amendements. D'abord, ce document amendé, je tiens à préciser à tout le monde que j'ai essayé de le faire circuler pour qu'on ne découvre pas cela maintenant. Donc je l'ai fait parvenir- il nous a fallu le temps d'y travailler bien sûr et de se concerter en groupe- mais je l'ai fait parvenir ce matin au Collège et aux chefs de groupe. Je m'excuse auprès du chef de groupe du parti socialiste mais je ne dois pas avoir la bonne adresse Internet de Bernard BIEFNOT parce que ça m'est revenu.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Vous nous avez évité!

M. VISEUR, Conseiller: J'ai quoi?

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je le vois marri, je vous en prie.

M. VISEUR, Conseiller: Je me suis dit que de toute façon son groupe était largement informé de par le fait que je l'avais envoyé au Collège. Donc, en principe, j'espère que chacun dans chaque groupe a pu en prendre connaissance. Les amendements que nous

proposons- pour ne pas les passer en revue morceau de phrase par morceau de phrase, ce serait fastidieux- ces détails peuvent se décomposer en deux grands types si vous voulez qui correspondent d'ailleurs à nos interventions lors du dernier Conseil. Un certain nombre d'amendements inclut la vision de la nécessité pour une ville non seulement de créer de l'activité mais aussi de créer du bien-être pour les habitants de cette ville. Et c'est ce qu'on retrouve particulièrement dans l'axe 3: attractivité de la Ville que nous avons rebaptisé l'axe bien-être des habitants étant donné que évidemment, une ville qui prodigue du bien-être est une ville attractive. Ces amendements sur la facette bien-être de la ville, qualité de vie de la ville se répartissent encore ailleurs mais l'autre type d'amendement fait référence à l'intervention de Monsieur Collette il y a un mois pour demander de restaurer en quelque sorte Mons dans son rôle historique de Capitale du Hainaut et nous n'en avons pas fait un axe supplémentaire parce que ce n'est pas un axe supplémentaire, c'est une espèce de transversalité dans tout ce qu'on va vouloir faire, de le penser en tant que capitale de la zone historique du Hainaut et donc nous en avons plutôt fait un préambule. Alors, encore une fois, je ne veux pas monopoliser longuement la parole en mettant phrase par phrase nos amendements. J'ai expliqué la philosophie de deux types d'amendements que nous avons déposés dans le débat. Éventuellement on reprendra peut-être la parole pour répondre à des questions, pour préciser un certain nombre de choses, mais j'espère que ce que j'en ai dit est suffisamment clair pour éclairer sur les amendements que nous avons déposés.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, Monsieur HAMAIDE.

M. HAMAIDE, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre. Je ne vais pas évidemment répondre point par point à l'intervention et au document d'Écolo. Ce document, j'en ai pris connaissance à 16 heures. En fait, c'est sur le document du Collège que je vais prendre attitude et expliciter quelque peu malgré qu'on l'ai déjà fait la fois dernière, mais je sens que il y a quand même des divergences, des sensibilités quelque part et les priorités ne sont pas ressenties de la même manière. Il y a maintenant peut-être aussi des malentendus sur les mots. Alors je vais passer rapidement les 5 axes qui sont proposés. Inutile de répéter bien sûr que l'économie est pour nous le prioritaire et alors pour qu'il n'y ait pas de malentendu sur les mots, je dis bien que l'économie ça veut dire les activités, l'emploi, une communauté qui prospère, ce n'est pas un acte de foi capitaliste, il ne faudrait pas faire dire ce qu'on n'a pas dit.

Alors, il y a eu des échanges de mails entre conseillers et chef de groupe, notamment qui laissent penser qu'il y a divergence de sensibilité et selon Écolo - si je ne me trompe pas en tout cas - dans la société de loisirs où nous sommes, où nous entrons, l'emploi ne serait plus l'urgence. Pas pour nous. Il n'y a pas d'organisation heureuse de la société si chacun n'y trouve pas son rôle et les moyens de son développement. Ceci étant, en préambule et dans le document initial, il y a des chiffres que j'aime bien quand même faire apparaître comme étant erronés. Pour étayer justement cette priorité, répéter. Ainsi, d'après les renseignements, j'ai le tableau ici qui m'a été donné par le Comité Subrégional de l'Emploi, il y avait fin décembre 2001 à Mons, 22,66 % de chômeurs. En 2002, 23,34 %, en 2003, 25 % et en 2004, 25,78 %.

Donc, vous voyez, ça ne cesse de croître. Et alors, pour avoir un petit peu mes convictions renforcées j'ai téléphoné...

M. DI RUPO, Bourgmestre: Pour l'arrondissement Monsieur HAMAIDE?

M. HAMAIDE, Conseiller: Non, non, non, j'ai le tableau ici, je vous le donne tout à l'heure.

Non, pour l'arrondissement, je l'ai aussi.

M. DI RUPO, Bourgmestre: C'est qu'on attire beaucoup de gens sans emploi alors.

M. HAMAIDE, Conseiller: Mais alors, ce n'est pas tout. J'ai téléphoné au service statistiques du Ministère de l'Emploi à Bruxelles, et là on m'a bien dit qu'au 31 décembre 2004 et là, c'est encore plus grave il y avait 26,2 % chômeurs hommes, 30,26 % chômeurs femmes, puis au total 28,1 %. Ce sont les chiffres que j'ai ici, et tout le monde peut le confirmer.

Donc, tout cela pour dire que cette obsession de l'emploi à Mons, reste pour nous le problème majeur. Ça c'est pour l'emploi en général. Alors, pour le commerce, il y a aussi des divergences de chiffres, même si me dit-on ça pourrait être dû à des bases différentes prises en compte mais j'ai mes classiques, et en 1995, Madame MERENNE avait fait une étude remarquable sur le commerce à Mons. En page 4 de son étude, pour l'hyper centre de Mons, Madame Mérelle relève 800 cellules actives et 123 vides, total: 923. Dans le présent diagnostic, page 28, on indique 737 cellules commerciales pour l'hyper centre dont 81 vides. Si vous faites la différence, en 10 ans, Mons aurait perdu 186 cellules commerciales. Donc, je peux admettre que certains ne sont pas d'accord sur ces chiffres mais alors essayons de travailler sur des bases claires et identiques mais alors je me dis et pourquoi pas un avenant à l'étude MERENNE. Ça ne serait sans doute, pas inutile. Bref, je ne m'attarde pas sur l'axe 1 car je crois que tout le monde est

d'accord. Au sens le plus large, l'économie, il y a du travail. Axe culturel: étonnement à ce stade, dans le document, c'est le moins développé: 12 lignes. Mais je suppose qu'il fera l'objet ultérieurement à lui seul de débats approfondis. Donc, ici, je passe.

Attractivité: ce mot veut pratiquement tout dire. Image, identité, marketing, tout se rejoint. Et selon moi, c'est extrêmement important, ça relève, je l'ai déjà dit, mais je vais citer un exemple anecdotique, d'une minutie quasi scientifique et cette anecdote, c'est quoi? Il m'apparaît tellement étonnant et négatif pour l'identité de la ville quand je circule en voiture à Mons, branché sur l'onde radio 97.10 Viva Hainaut, d'être systématiquement renvoyé sur 92.30 Viva Charleroi. Et non seulement je le vois, je le lis sur mon tableau de bord, mais je l'entend le dimanche matin dans les émissions. Ça n'est pas grave, mais ce n'est certes pas la meilleure manière de valoriser le rayonnement de Mons. La Ducasse puisque je la fais rentrer ici d'une certaine manière pourrait être intégrée dans cet axe attractivité majeur, la Ducasse est une part, une part importante, il est vrai, une identité forte à développer et elle sera d'autant plus importante qu'elle restera fondée sur l'Europe de la tradition et que toute innovation toujours prudente soit 100 fois, 1000 fois expliquée et pas en interne seulement mais la Ducasse ne doit cependant pas à mon sens constituer à elle seule, l'axe 5 des priorités. Ça doit faire partie d'autre chose dont je parlerai. Axe suivant: formation/éducation: on a répété souvent et c'est avec raison, les carences de la population de Mons en âge de travailler. Il faudra faire le forcing un jour mais comment? Et dire et redire, il est impératif de développer l'esprit d'entreprise ce qui est vrai n'est pas suffisant. Et là je dis et répète aussi l'esprit d'entreprendre ne concernera jamais directement que quelques-uns alors qu'une culture de l'effort doit nous concerner tous. Et l'effort reste le seul chemin proposé à l'homme pour se dépasser, dire autre chose, serait démagogie. Et en passant, on ne le dira jamais assez, le bien qu'en ce domaine la pratique du sport peut amener. Par ailleurs, dans les documents, je lis aussi qu'il est établi que 40 % des visiteurs de Mons, parlent le néerlandais, 31 % sont divers étrangers et seulement 27 % sont des belges francophones. Cela veut dire que notre flux de développement viendra plus naturellement du nord que d'ailleurs et alors ici je dis: adoptons résolument le défi du bilinguisme cela serait un effort pleinement justifié et productif et ce que je viens de dire m'amène à regretter que les axes proposés n'évoquent nulle part une géostratégie pourtant c'est avec Bruxelles dont nous serons à termes agglomération de facto dans son accomplissement de capitale du continent et avec les provinces du nord, nos voisins immédiats qu'il faudra bien nous entendre. J'ai réfléchi à l'idée exposée au dernier

Conseil par François COLLETTE pour un concept de Mons, capitale du Hainaut et j'ai eu l'occasion d'en entretenir des historiens qui la trouvent fort intéressante. En quelque sorte, c'est un peu l'histoire des frontières et ainsi un élargissement du projet du musée de l'histoire de Mons en ce compris, son histoire militaire. Ça mérite donc qu'on approfondisse l'idée et peut-être qu'on recoure à une consultance de spécialistes et j'en connais d'éminents au sein du cercle archéologique de Mons. Mais j'ajoute: cela ne devrait en rien nuire au projet des Routes de Saint-Georges. Bref, le projet de Ville adopte 2015 comme levier. Le défi est de taille, il est de mettre Mons en capacité d'être alors Capitale Européenne de la Culture, d'accueillir correctement un tel événement ça n'est vraiment pas peu de chose. Alors aujourd'hui, pour ne pas retarder les choses, nous dirons oui aux axes proposés souhaitant corriger le tir à l'étape suivante.

Mme MERCIER, Conseillère: Merci Monsieur le Bourgmestre. Je reprends les deux axes formation/éducation dont Monsieur Hamaide vient de parler maintenant. Des actions doivent être menées au niveau de la formation et de la stimulation de l'esprit d'entreprendre. Il s'agit toujours de la formation. Certes, mais de façon concrète, quand ces jeunes auront été formés comment les aider surtout ceux qui voudraient entreprendre une activité nouvelle à Mons. Quelle aide la Ville va-t-elle leur apporter? Bien sûr, on leur remet des prix à un certain moment quand ils ont pu faire démarrer une action mais peut-être bien qu'il faudrait songer aussi à une aide au moment où ils veulent entreprendre et où ils se trouvent très souvent démunis. Je passe à l'axe 5: valorisation de la Ducasse de Mons pour lequel vous avez donné un certain nombre d'explications. Je ne reprendrai ici que le commentaire qu'en avait fait le Conseiller HAMAIDE, la fois passée, quand il avait relevé tout le travail accompli par Monsieur l'Échevin MILLER dans sa série de conférences, je reprends d'autant plus que ça touche directement la Ducasse de Mons puisque ces conférences concernent Saint-Georges et le Dragon. Alors, on ne trouvera pas bizarre que je fasse une petite publicité pour ces conférences-là mais en tout cas il y en a une demain à 20 heures.

M. DI RUPO, Bourgmestre: C'est merveilleux, merci Madame.

M. BEUGNIES, Conseiller: Voilà Monsieur le Bourgmestre, je serai court.

Tout d'abord, moi aussi je me réjouis qu'on se limite dans les axes prioritaires. Je pense qu'il ne faut pas vouloir tout faire, il faut tracer des axes prioritaires. Et dans ces axes prioritaires, il faut donner surtout une hiérarchie aux priorités. Et il faut aussi, peut-être on n'a pas suffisamment insisté, montrer que ces différents axes sont imbriqués l'un dans l'autre, qu'il y a des axes principaux, des objectifs principaux et qu'il y a d'autres axes

qui sont effectivement des sous objectifs de ces objectifs principaux. Voilà comment je comprends les choses, et je lis et ça me plaît particulièrement quand je vois que l'objectif du projet de ville- et je dirai même c'est même plus que l'objectif, c'est le but principal- l'objectif du projet de ville est de mettre en place une politique à long terme qui permettra à Mons de retrouver le Chemin de la Prospérité. Donc, voilà finalement, c'est retrouver le Chemin de la Prospérité, voilà ce qu'il faut faire. C'est écrit noir sur blanc. Ca, c'est le but principal. Maintenant, je vais dire, la question est la suivante: comment faut-il faire pour retrouver ce Chemin de la Prospérité?

Alors, là se dégage des objectifs plus spécifiques, pour moi, l'objectif dont Monsieur HAMAIDE a parlé, l'objectif le plus important pour retrouver ces Chemins de la Prospérité, c'est rendre la Ville attractive aussi bien à l'extérieur, je dirai là, vendre du Mons, qu'à l'intérieur pour le bien-être de ses habitants. C'est pour cela que la fois dernière, j'avais parlé de développement endogène où les habitants participent à un grand projet de Ville par exemple, mobiliser les Montois autour d'un projet culturel mais aussi un développement exogène donc qui vient de l'extérieur qu'il ne faut pas oublier, j'y viendrai. Donc, ça, c'est le principal. Il faut vendre du Mons. Rendre la ville attractive. Comment allons-nous la rendre attractive? En fait, j'aime bien que ces axes soient imbriqués l'un dans l'autre, comment allons-nous faire pour la rendre attractive? Et bien, on va créer des activités. On va créer des activités tant commerciales que j'y viendrai, industrielles. On va promouvoir la culture, promouvoir le patrimoine, promouvoir son folklore, ça vient toujours à vendre du Mons à l'extérieur et on va développer la connaissance. Donc, voilà comment je lis le projet de Ville. C'est peut-être plus qu'une autre lecture où j'implique plus les différents axes entre eux et je les hiérarchise. Et puis évidemment viendront les moyens prioritaires à utiliser. Alors, j'insiste qu'en matière de création d'activités, effectivement, nous avons constaté qu'à Mons, il y a déficit total d'activités, c'est normal. Je disais encore qu'à notre époque, il y a quand même une croissance, nous ne sommes pas en période de décroissance. Nous sommes en période de croissance et c'est normal qu'à notre époque on vienne seulement peut-être de le comprendre qu'il y a des emplois qui disparaissent. Il y a d'ailleurs un livre avec un titre assez provocateur qui vient de paraître: "Chômage - Nécessité". Mais c'est normal qu'il y ait des tas d'emplois qui disparaissent mais ces emplois doivent être remplacés par des activités créatrices qui vont créer plus d'emplois qu'on en perd. Or, à Mons, on a constaté qu'il y avait moins d'emplois créés que d'emplois perdus. Mais dans une époque de modernité, les choses vont tellement vite.

C'est normal qu'il y ait des entreprises obsolètes qui disparaissent pour être remplacées par d'autres entreprises. On peut voir, par exemple à Lille, toutes les industries textiles ont disparu mais sont remplacées par des entreprises textiles avec d'autres fibres synthétiques. Donc, c'est normal. Alors, ce que je voudrais dire aussi, c'est que c'est bien de créer du secteur non marchand, mais il ne faut pas oublier que pour payer le non marchand il faut du marchand. Si je prends les statistiques en Belgique et de la Wallonie, ici à Mons, dans le secteur tertiaire, il y a 46 % de non marchand. Ça, c'est quand même important. Il y en a 43 % en Wallonie, il y en a 36 % en Belgique. Donc, quand on dit qu'il faut absolument créer des secteurs non marchands, il y a une limite qu'on ne saurait pas franchir puisque pour payer du non marchand, il faut du marchand. Alors, je pense qu'il faut un certain développement exogène. Je l'avais dit qu'il fallait essayer de trouver un investisseur et je suis retombé sur le plan de relance du 23 janvier 1990 de l'IDEA. L'IDEA, à l'époque, disait, page 145, "seul un important investissement créateur de nombreux emplois pourrait endiguer le mouvement de déclin en cours et redonner confiance à la population". On a beau dire, on a beau faire, il faudrait absolument démarcher et retrouver une entreprise du secteur secondaire avec une haute valeur ajoutée. Ça, je pense que c'est absolument nécessaire. Quand aux progrès techniques, Monsieur VISEUR, quand aux progrès techniques, quand à la croissance? Je lis aussi le résultat du 8^{ème} Congrès des Économistes : « Enfin, nous avons constaté que l'introduction d'un progrès technique ou que dans une moindre mesure, une amélioration de l'efficacité technique est amenée à réduire le chômage. Nous reconnaissons cependant qu'il s'agit là sans doute davantage d'une situation de long terme où de multiples effets de compensation ont joué, d'une situation de court terme qui se traduit généralement par une phase de destruction d'emploi ». Donc, c'est faux de dire que la créativité d'innovation, la croissance va détruire des emplois, elle est créatrice d'emplois et de richesse à long terme.

Voilà, Monsieur le Bourgmestre, ce que je pense qu'il faut absolument faire pour retrouver, et c'est là notre objectif principal, retrouver le Chemin de la Prospérité de Mons.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Y a-t-il d'autres interventions? Oui?

M. MILLER, Échevin: Merci, Monsieur le Bourgmestre. L'intervention que je fais, est davantage à titre personnel. Je tiens à remercier Madame MERCIER pour avoir eu la gentillesse d'évoquer le travail de recherche que j'ai accompli concernant l'histoire de ce mythe collectif qui concerne notre Ville. Je tiens simplement à préciser une chose: si

j'ai fait ce travail, c'est tout d'abord parce que ça me plaît beaucoup, deuxièmement, je l'ai fait par reconnaissance pour une Ville que je trouve très belle et où j'ai été élu mais ce que je tiens à dire, avec le regard de la personne venue de l'extérieur, c'est dire qu'effectivement la Ville de Mons a un passé prestigieux extraordinaire qui est vraiment beaucoup beaucoup trop mal connu et qu'il y a énormément de choses à faire en la matière pour le faire connaître. Mon collègue, Monsieur COLLETTE, fait déjà lui aussi beaucoup de travail en ce sens mais l'ensemble des éléments que l'on peut dégager soit du mythe collectif de Saint-Georges et le Dragon, soit du passé du patrimoine de la Ville sont des arguments en faveur des axes prioritaires qui ont été dégagés et qui sont présentés par le Collège. Je crois que ce n'est pas un investissement, que ce n'est pas un engagement pris comme ça au hasard simplement parce qu'on aimerait le passé historique de la Ville. Je crois qu'il y a véritablement une mine d'or à puiser dans ce passé et à le mettre en évidence. En tout cas, je remercie le Bourgmestre et mes collègues du Collège d'avoir retenu cette piste.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Alors, voilà, Chers Amis, Mesdames et Messieurs les Conseillers, quelques éléments de réponse. Peut-être au chef de groupe libéral, comme il l'aura remarqué, le processus du contrat d'avenir, du projet de ville est un processus en plusieurs points et l'adoption du programme définitif est en point 5. Nous sommes au point 3: détermination des axes. Après ça, nous aurons la fixation d'objectifs et d'actions. Donc, je pense qu'il faudra revenir avec l'analyse que vous faites, on peut en partager une grande partie, au moment où on doit discuter des modalités d'action concrète. Monsieur HAMAIDE, deux choses. D'abord, il faut être extrêmement prudent sur les chiffres du chômage, une chose est certaine c'est que la situation est compliquée, je l'ai à maintes reprises dit moi-même, mais soyons très prudents parce que Mons a cette caractéristique d'être déjà très attractive mais elle attire un nombre très très important de personnes défavorisées et nous constatons de diverses sources que beaucoup de gens viennent, peut-être est-ce parce que c'est une ville où il y a une « kotification », où il y a un nombre très important de très petits appartements, voire des chambres studios, et donc on retrouve comme ça un nombre considérable de personnes qui y viennent, qui sont de condition extrêmement modeste et qui émargent tantôt au CPAS tantôt au chômage. Et donc, je ne suis pas étonné de constater cela et on le voit dans le turnover des chiffres de la population. Par ailleurs, à votre suggestion, Monsieur HAMAIDE, de ne pas faire de la Ducasse un axe à part entière, nous y sommes sensibles et pour rester logiques avec nous-mêmes, on peut peut-être réduire d'un axe,

mais alors, il faudrait l'insérer davantage dans culture et culture populaire parce que toute la mythologie de Saint-Georges et du Dragon c'est quelque chose de très important et nous essayons de développer avec les villes qui ont Saint-Georges comme Patron, etc., etc. je me demande si alors on doit rapatrier plutôt que l'attractivité, je préférerais peut-être lui donner une dimension culturelle populaire.

Oui, de toute manière, comme dit Richard MILLER, c'est un élément tellement important que même si on le mettait dans un autre axe, il faudra lui réserver un chapitre tout à fait à part entière mais peut-être laissez-nous le soin de sonder aussi du côté wallon pour voir comment c'est ressenti. Ou bien on le laisse tel quel ou bien alors on rapatrierait et j'interroge aussi le groupe Écolo, on rapatrierait plutôt vers la culture. Je pense que ce serait plus adéquat, ce serait davantage « culture populaire ». Alors, j'en viens aux remarques émises par Monsieur VISEUR. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites et ce qu'avait dit d'ailleurs Monsieur COLLETTE. Je pense qu'il faut en effet capitaliser sur la capitale. Alors, mon sentiment et celui du Collège est à peu près le suivant: je crois qu'il faut qu'on regarde et qu'on aille puiser dans nos livres d'histoire sur la lignée des Comtes de Hainaut. On a de quoi mettre en exergue des choses importantes, voir comment on peut en tirer un maximum de profit et alors il ne faudrait pas que ce soit statique. On devrait presque l'utiliser pour réaffirmer notre rôle de capitale provinciale aujourd'hui et aussi peut-être qui se double d'une capitale des villes de Saint-Georges ou du mythe de Saint-Georges. Il faudrait que dans le travail il y ait aussi une perspective très dynamique et donc oui, pour ce que vous indiquiez ici donc on va y travailler. Quand on revient avec l'étape suivante, de toute manière, on le fait avec un comité d'accompagnement dont vous êtes membres, les chefs de groupe y sont et je n'ai absolument aucune difficulté à ce que d'autres conseillers communaux puissent y participer. Donc on peut envoyer et signaler quand on a ce comité d'accompagnement parce qu'on peut nourrir alors la réflexion de l'expertise des uns et des autres pour cadrer le mieux possible. Je suis assez d'accord qu'on doit tirer profit de ce que nous étions, réaffirmer ce que nous sommes et avoir une perspective dans la stratégie globale de l'image qu'on veut donner.

Et moi, l'image de Saint-Georges et du Dragon qui colle à la Ville, je pense que c'est très très important de faire ce travail. Mais je vous cède la parole.

M. COLLETTE, Conseiller: Oui, le débat est intéressant et il m'inspire toute une série de réflexions. Je pense que le discours de Monsieur BEUGNIES était un discours extrêmement libéral qui crée en fait une espèce de dichotomie entre l'activité productive

et l'activité non productive, qu'il dénigre un peu en disant on est déjà sursaturé de travail social et de travail non productif ici à Mons. Dans la problématique d'une civilisation post industrielle revenir avec des idées qu'on peut retrouver dans les catalogues de propositions d'IDEA de 1965 ne me paraît pas raisonnable. On ne va pas réinstaller l'industrie lourde dans notre région. Il faut être conscient. Je vais même dire, Monsieur BEUGNIES, qu'on a voulu attirer à Mons une grosse société multinationale qui allait y développer son laboratoire planétaire de développement de la communication télé téléphonie et que malheureusement les 250 ingénieurs qui devaient venir à Mons ne viendront jamais. Une décision de la Direction allemande de cette multinationale a décidé que ces recherches se feraient en Extrême-Orient. Même dans la technologie de pointe où ne sont en œuvre que des ingénieurs, on délocalise et les 250 emplois promis, il n'y en a même pas 50 au boulevard Initialis, il n'y en a plus que 30 et le bâtiment doit être vendu à la Province du Hainaut. Voilà un premier constat.

Si nous introduisons le bien-être comme dimension supérieure c'est parce que le bien-être peut aussi se trouver dans une activité non marchande même bénévole.

Je vais dire à la limite il n'est pas indispensable que les gens aient une activité qui leur donne ici un revenu mais d'avoir ici une activité qui leur donne une valeur, qui leur donne une reconnaissance sociale et c'est très différent de la théorie libérale que j'entends en face de moi mais que je crois que Monsieur MILLER ne la partage pas telle qu'elle est présentée par Monsieur BEUGNIES. Alors, ça c'est une première réflexion. Cette première réflexion entraîne une deuxième sur le contenu de la connaissance. Ce qui explique l'amendement qui est proposé dans notre projet, la connaissance n'est pas seulement un apprentissage des gestes qui sont techniquement et économiquement rentables, la connaissance c'est un facteur de développement important de la personne et vous avez des gens qui n'ont pas atteint l'école secondaire ou le deuxième cycle de l'école secondaire quand ils étaient jeunes et qui suivent des cours d'université lorsqu'ils sont pensionnés, pré pensionnés ou chômeurs.

Donc, la valorisation de la connaissance ne doit pas toujours être mercantilisée et c'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas qu'elle soit liée exclusivement à la création d'apprentissage dans la nécessité de la création d'activités et de développement économique nouveau. En ce qui concerne le développement commercial, j'ai entendu Monsieur HAMAIDE nous parler de commerces vides en réalité je suppose que tout le monde a déjà vu les grands panneaux qui se trouvent à l'Avenue Wilson et qui expliquent la destination de l'ancien GB qui a été fermé pour le transférer à Carrefour,

ouverture à côté du Lunch Market et du Brico qui reste en place, d'un Média Market qui nécessairement encore va faire de l'ombre au Centre Ville mais pire encore et 76 commerçants montois vont s'installer sur ce site. Autrement dit, la limite qu'on avait donné aux mêmes promoteurs sur les Grands Prés pour conjurer la concurrence qu'ils faisaient au Centre Ville, on ne l'a plus donné dans une implantation nouvelle et en plus des 60 commerces des Grands Prés dont certains sont délocalisés du Centre Ville c'est maintenant 76 autres commerçants qui vont se trouver hors ville. C'est une donnée mais ce n'est pas parce que le commerce quitte le Centre-Ville que nécessairement cette ville s'appauvrit et se paupérise. Cette ville peut être attractive par le seul fait d'y habiter, c'est-à-dire d'y passer les deux tiers ou les quatre cinquièmes de son temps parce qu'on vit plus à l'endroit où l'on habite, où l'on a ses loisirs que le temps que l'on passe où l'on travaille. Sauf quelques exceptions stakhanovistes que nous connaissons.

C'est là que nous disons que le point de vue de l'attractivité se partage, je vais dire, dans une attractivité et je reprends les termes de Monsieur BEUGNIES parce que finalement sur un débat dont nous sommes privés aujourd'hui qui est le débat des ZAC, cette même approche avait été faite de la réponse par un habitat de qualité à une demande endogène et à une demande exogène.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

M. COLLETTE, Conseiller: Je n'ai pas fini, Monsieur le Bourgmestre. Je voudrais discuter un peu de tout, si vous le permettez. En ce qui concerne la hiérarchie des priorités ou l'exclusion de priorités, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord de mettre une hiérarchie ni d'exclure la Ducasse. Mais la Ducasse comme un patrimoine immatériel peut être plus vaste que la seule ducasse traditionnelle. Je suppose que dans la bibliographie que Monsieur Miller aura utilisée pour ses conférences sur le mythe de Saint-Georges, il avait trouvé dans la publication de l'exemplaire d'Hainaut Tourisme lors de l'année du folklore, l'article de fond que j'avais écrit sur la Ducasse et sa symbolique prométhéenne où Saint-Georges vient tel un créateur séparer les 4 éléments pour les rationaliser et ce besoin de retour à cet âge primitif tribal auquel il répond. Et c'est précisément cette approche, mais je vais dire d'un mythe universel, qui m'a amené à la réflexion qu'il y a des prolongements et une spécificité dans une région déterminée. Il n'est pas question de faire ici l'apologie de nos Comtes de Hainaut, de leurs alliances avec les Rois de France, les Rois d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne, leurs couronnes impériales, ce n'est pas ça, c'est de rappeler qu'il existe une frontière purement fictive par rapport à des populations qui pensent encore de la même manière,

qui ont encore le même substrat culturel, qui ont connu les mêmes détresses économiques que nous de l'autre côté de la frontière, qui parlent le même patois qui ont vraisemblablement les mêmes espoirs que nous et chez qui c'est important on retrouve et c'est classique en France, où la centralisation jacobine a écrasé un petit peu ses folklores mais où se retrouvent encore des brides de succès d'année de notre Ducasse. Notre Ducasse est en réalité la Ducasse la plus aboutie mais qui répond toujours aux mêmes besoins et il faudrait en faire un patrimoine qui n'est plus montois. Et c'est ça qui induit notre souhait d'introduire une dimension géostratégique comme dit Monsieur HAMAIDE, d'ouvrir en fait la Ducasse en disant ce n'est pas notre Ducasse, nos chins-chins, notre Saint-Georges, notre Dragon, ce sont des géants comme ceux d'Ath, comme ceux de Jemappes, comme tous les autres dans ce Hainaut. Vous savez qu'il y a un Dragon qui sort le jour de la Pentecôte à Wasmes mais vous savez aussi qu'il y en a un qui sort à la Trinité à Berlaimont parce que le Berlaimont c'est la patrie, c'est le fief, c'est la Seigneurie de Gilles de Chin qui est représenté derrière vous, ce n'est pas Saint-Georges. Il existe donc un tissu de liens qui peuvent être le ferment d'une réorientation géostratégique de Mons pour peut-être lui laisser la fonction nécessairement de dortoir de Bruxelles parce que ce dortoir descend de plus en plus au sud mais aussi de s'attirer une population qui vient vers le nord parce qu'elle pense comme nous et aime la bière parce que si vous regardez le soir la population HORECA, la fréquentation HORECA de la Ville de Mons est de 30 à 40 % constituée le week-end surtout par des visiteurs du nord de la France, c'est-à-dire nos cousins. J'en viens donc à dire que nous pourrions à défaut d'avoir, vous vous souvenez de l'intervention que j'ai faite la fois dernière, entre être capitale de quelque chose ou être capitale d'une Région. J'avais dit à défaut de pouvoir être la capitale de quelque chose, on aurait pu rêver, par exemple de créer dans nos régions une reconversion identique à celle d'un bassin d'ancienne industrialisation comme la Rhur en Allemagne, qui a réussi une reconversion absolument extraordinaire dans le domaine de l'énergie zéro. Tous les anciens sites industriels sont rebâtis que ce soit par des écoles, par des logements dont le leitmotiv est qu'ils ne consomment pas d'énergie, ce sont ces maisons en verre revêtues d'une cellule photovoltaïque, c'est une maîtrise technologique extraordinaire. Alors, existe-t-il, je me pose quand même la question, existe-t-il dans le Collège, une réelle volonté, notamment dans ces axes-là, de s'ouvrir? Moi, j'ai un peu le sentiment qu'on reste fermé, je vous signale que vendredi soir a été inaugurée à Malmédy une exposition sur les folklores de la Wallonie qui revendiquent d'accéder à la reconnaissance du patrimoine immatériel de l'humanité.

Malmédy, Binche bien sûr, Mons, Ath et d'autres. Il n'y avait aucun représentant du Collège alors que les Bourgmestre de toutes les autres communes intéressées s'y trouvaient, est-ce normal? Quand on veut donner à Mons et à sa Ducasse la dimension que l'on revendique dans un axe prioritaire. Par contre, le Comité de la Procession, puisque la Procession de Mons fait partie de la Ducasse traditionnelle était entièrement présent. Vous avez déjà regardé les groupes de la Procession ? Ce n'est pas une Procession Montoise, oui c'est une Procession Montoise dans ses évocations des anciens corps de métiers, corporation etc. mais tout le reste des groupes, c'est une évocation du rayonnement de Mons sur l'étranger. Vous avez les Chanoinesses de Sainte-Aldegonde, c'est à Maubeuge, vous avez le groupe d'Herentals, qui était une Seigneurie de Sainte-Waudru, qui viennent faire leur musique, vous avez des vierges qui viennent d'églises françaises, vous avez des reliques qui viennent d'anciennes abbayes françaises. Mons, à tous les coins de rue, à un hôtel particulier, qui avait un nom d'un français et c'est la raison pour laquelle je dis essayons à travers ça non pas en regardant et en se glorifiant des alliances matrimoniales de nos Anciens Comtes de Hainaut mais en disant, nous, nous avons un territoire d'action pour notre activité économique, pour notre activité commerciale, pour notre activité culturelle et pourquoi ne pas faire Mons 2015 dans une connexion Mons-Hainaut, grand Hainaut 2015, associer ces gens et pourquoi pas faire à Mons un musée du Hainaut, un musée de l'ancien Hainaut qui est en fait une espèce de contraction de ce que nous avons en commun et ce ne serait pas contraire et ce ne serait pas exclusif de la création des routes de St-Georges et je signale que si M. HAMAIDE nous dit que les historiens sont séduits par l'idée, je rappelle que quand Hanonia a été créé, sa vocation était effectivement de refaire l'histoire du Hainaut transfrontalière et qu'elle a fait des grandes expositions comme les Moulins du Hainaut, les enceintes urbaines du Hainaut, les Celtes en Hainaut, Châteaux et Chevaliers, qui sont toutes des expositions transfrontalières, cette culture là elle est pratiquement négligée par les Services de la Culture de Mons. Ces gens là, depuis 15 ans, ils ont refait l'ancien Hainaut et ils se voient tous les jours et ils font des expositions itinérantes à Valenciennes, partout et parfois à Mons si on leur laisse une petite place. Alors, je dis que si Mons veut prendre sa place, il ne faut pas laisser prendre la place par les autres. J'étais encore à Enghien, ce week-end et qu'est-ce que je vois, Enghien qui fait partie du Hainaut, nous avons une rue d'Enghien, en souvenir non pas de la destination mais des Seigneurs d'Enghien qui avaient leur résidence à la place du Mont de Piété. Enghien qui est une Ville attachée à Mons, et bien, vous savez à quoi elle est rattachée

maintenant ? A Tournai ! Tournai se l'est appropriée. Tournai s'est approprié Enghien, Tournai s'est approprié Ath et Tournai n'était même pas dans le Hainaut. On a laissé faire, on ne continuera pas à faire un tourisme attractif pour des grandes foules et un nombre considérable de personnes en restant limité au petit Mons ou au Grand Mons avec un patrimoine qui certes est intéressant mais qui n'est pas royal. Par contre, si vous le mettez en connexion avec les enceintes urbaniques du Quesnoy, de Maubeuge, avec la ville romaine de Bavay, avec les sites celtes d'Avesnes-sur-Helpe, avec la Ville de Valenciennes et là, vous donnez un plus et vous faites le tour et c'est cela que je dis, il faut de l'ambition. Et c'est pour cela que moi je voudrais une ambition. J'ai le sentiment que on nous dit il y a un contrat d'avenir de la Région Wallonne, on va faire la même chose en petit. Et bien non, moi je dis on peut voir plus grand.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, et bien on est d'accord de voir plus grand ! Et donc, je suggère de laisser au Collège le soin de bien mesurer s'il faut garder le 5^e axe ou le mettre dans la culture, nous sommes assez partagés, vos explications sont percutantes. Comme nous l'avons indiqué, patrimoine immatériel, là, nous allons un peu voir si on ne peut pas l'indiquer mais il faut être très explicite mais bon, donc, laissez-nous cette possibilité si vous le voulez bien. Pour ce qui concerne l'axe formation et éducation, je veux bien mettre connaissance et savoir-faire parce qu'il n'y a pas que la connaissance, j'ai toujours peur que la connaissance ne donne l'impression de quelque chose d'un peu plus théorique, parce qu'on a un vrai besoin de savoir-faire, il y a des gens qui n'ont peut-être pas une connaissance très large, théorique mais qui ont un savoir-faire remarquable, et nous avons besoin justement de ces gens-là aussi. Je répète, moi je suis très emballé par votre vision de notre ancien grand Hainaut et je partage votre opinion que le patrimoine n'est pas un patrimoine qui doit se replier sur Mons mais c'est bien un patrimoine à qui on doit donner une dimension internationale, c'est pour cela d'ailleurs qu'on cherche à le valoriser, je suis moins convaincu, au risque de vous faire de la peine, sur un énième musée statique du passé. En revanche, je suis très emballé à l'idée de pouvoir ramener à Mons les concepts du mythe de St-Georges et du Dragon et faire quelque chose sous une forme que nous devons réfléchir, qui aurait alors un facteur d'attractivité internationale. Je ne doute pas de l'intérêt qu'aurait le monde entier à s'intéresser au passé du Hainaut mais j'ai la faiblesse de penser que le mythe de St-Georges et du Dragon est tel que cela peut intéresser un public plus large. Et je pense notamment à des publics asiatiques et autres dont le tourisme ne va faire que se développer dans les prochaines années. Mais bon, tout cela, on va en discuter lorsqu'on

vient pour l'étape suivante du contrat d'avenir. Mais voilà en gros, je pense que les uns et les autres ont pu formuler des sortes d'amendements, je crois qu'on en retient un certain nombre, il reste à savoir si on garde 4 ou 5 axes, j'étais d'accord avec M. HAMAIDE, je ne le suis pas moins avec M. COLLETTE, les deux arguments peuvent se compléter mais si on peut peut-être englober dans le concept immatériel, peut-être qu'on laisserait cet axe-là qui est quand même une grande spécificité de Mons tout en évitant le repli sur Mons, pour répondre à ce que disait M. COLLETTE. Moyennant cela, est-ce que l'on peut considérer que nous avons pris acte de ce qui est présenté ? Et on réunit le comité d'accompagnement avec les différents chefs de groupe qui forment le Conseil communal.

M. VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, je comprends que vous dites on prend acte mais je suppose quand même qu'un texte de base qui nous servira ultérieurement reviendra dans un prochain Conseil avec l'inclusion des amendements que l'on a proposés ? Donc, il n'y a pas de vote formel maintenant..

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, on va déjà faire cela les prochains jours, j'ai Collège mercredi et on va essayer d'amener les corrections de ce que nous avons entendu et vous le renvoyer et on peut à la limite faire un Conseil communal virtuel par E-Mail. Et si je vois qu'il y a une majorité qui se dégage, on avancera. Je pense qu'il faut apporter dans un texte écrit des considérations et on peut encore se tromper, cela vaut la peine quand même de faire une navette et de toute manière, cela restera entre nous puisque c'est là-dessus que l'on va travailler pour l'étape suivante.

M. VISEUR, Conseiller : Donc, aujourd'hui, formellement, on n'a pas adopté un texte. On n'adopte pas le texte, il n'y a pas de vote. On a pris acte, d'accord.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Non, on a débattu, on a pris acte. Mais on avance, dans l'informel. En espérant avancer dans l'immatériel.

33^e annexe

Sortie de M. SPEER : 36 présents

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors je reviens maintenant aux questions plus terre à terre. Une question, il s'agit des antennes GSM, Madame BROHEE.

Mme BROHEE, Conseillère : Cela concerne une antenne GSM qui se trouve à la rue de la Chaussée. En fait, lors d'une interpellation en septembre 2004, je m'informais du suivi du dossier relatif à cette antenne qui était installée à la rue de la Chaussée de façon illégale. Suite à un refus de permis par la Région Wallonne, la société de téléphonie mobile avait introduit un recours et la Ville était invitée à comparaître le 1^{er} octobre

2004 auprès de la DGATLP, Direction Générale Aménagement Territoire-Logement-Patrimoine. La question est donc : quelle est l'évolution du dossier, pourrait-on dire de manière plus précise est-ce que l'audience du 1^{er} octobre a eu lieu, est-ce que le Collège a été sollicité depuis cette date pour une remise d'information complémentaire puisque c'était dans les possibilités, si oui, quelle a été la position du Collège et si le Collège n'a pas été sollicité, de quelle information disposez-vous quant à l'évolution du dossier tant sur le fond que dans le temps ?

M. DARVILLE, Echevin : Mme BROHEE je vous remercie beaucoup de cette question. Cette question vise le recours introduit par la société BASE auprès du Ministre compétent en matière d'urbanisme à l'encontre du refus de permis délivré par le Fonctionnaire délégué. Cette demande de permis d'urbanisme portait tant sur la régularisation de l'antenne haubanée appartenant à MEDIA INVEST que sur l'antenne GSM de la société BASE. Dans le cadre de cette procédure, l'audience du 1.10.2004 a bien eu lieu. Les représentants de la Ville y ont confirmé la position adoptée déjà en 2000 par le Collège lorsqu'un PV d'infraction avait été dressé, à savoir, le démontage des installations était exigé. En outre, il a été exposé à la Commission de recours que le Collège estimait que la situation non régularisable à ses yeux et demandait dès lors la confirmation du refus de permis d'urbanisme. Depuis, le Collège n'a pas été sollicité par l'autorité de recours afin de fournir des informations complémentaires. A ce jour, le Ministre n'a toujours pas statué et le requérant n'a pas fait usage de la faculté que lui laisse le CWATUP d'adresser un rappel au Ministre compétent qui si tel avait été le cas, aurait dû statuer dans un délai de 30 jours calendrier à dater de l'introduction de ce rappel. Sans quoi, la décision contestée aurait été confirmée. Comme la décision attaquée est un refus, on comprend aisément que le requérant n'ait pas actionné ce mécanisme. Par ailleurs, cette possibilité de rappel ne peut être légalement utilisée par le Collège. Aussi, la Ville reste toujours dans l'attente de cette décision ministérielle.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. l'Echevin. Puisque Madame, vous aviez la parole, est-ce que vous voulez aussi faire une interpellation sur Viv'la Rue.

Mme BROHEE, Conseillère : Oui M. le Bourgmestre. Ce n'est pas sur Viv'la Rue proprement dit mais en fait... c'est suite à une question que l'association Viv'la Rue a posée lors du Conseil communal du 31 janvier. La question était relative à l'installation d'une antenne GSM dans le clocher de l'Eglise de St-Symphorien. Les membres de l'association étaient interpellés tant dans le fond par l'absence de l'application du principe de précaution que dans la forme par un manque de concertation voire une

volonté de ne pas diffuser l'information dans le chef de la Fabrique d'Eglise. Ils sollicitaient notamment l'établissement et la diffusion d'un cadastre des antennes existantes. En fait, dans sa réponse, M. l'Echevin annonçait l'organisation d'une réunion de concertation entre les différentes parties. Pouvez-vous nous confirmer que cette réunion a bien été organisée, nous confirmer la non installation d'une antenne GSM dans le clocher de l'église de St-Symphorien et éventuellement, nous informer de la position de l'opérateur quant à une implantation sur un autre site. L'association Viv'la Rue dans sa question sollicitait dans un souci de transparence, la mise à disposition d'un cadastre reprenant les antennes déjà implantées sur le territoire de la Ville. Quelle réponse la Ville donnera-t-elle à cette demande ? M. l'Echevin dans sa réponse a précisé les limites des compétences de la Ville par rapport à l'implantation et à l'octroi des autorisations pour ces implantations d'antennes. Nous en sommes bien conscients mais cette restriction n'empêche nullement la Ville de prendre toutes les dispositions relatives à l'information de ses citoyens. La Ville pourrait par exemple entreprendre des actions telles que les suivantes : effectuer la collecte des informations nécessaires à l'établissement du cadastre auprès de ses services. En cas de manque de données, la collecte des informations pourrait être effectuée auprès de l'Administration Wallonne et des différents opérateurs de téléphonie, un établissement proprement dit du cadastre pourrait être fait sous la forme d'une liste reprenant les lieux d'implantations, les caractéristiques des antennes, notamment hauteur, puissance, etc. Idéalement, cette liste serait accompagnée d'une représentation cartographique des implantations. Autre action que la Ville pourrait entreprendre, serait la diffusion de ce cadastre, c'est-à-dire tant la liste que la carte, soit via le magazine Mons-Info et par exemple sur le site internet de la Ville. Autre action, envoi de ces informations par voie postale à toute personne qui en effectuerait la demande, par exemple auprès du service Environnement puisque tout le monde ne dispose pas d'un accès à internet. Si la Ville ne pouvait établir ce cadastre, j'aimerais pouvoir à ce moment là savoir pour quelle raison, elle pourrait au minimum diffuser auprès de toute la population et par les mêmes moyens de communication, Mons-Info, site internet ou envoi postal sur demande, les coordonnées des services compétents en la matière. Alors que seulement pour la seconde fois au cours de cette législature, des citoyens posent une question au Conseil communal, je crois qu'il est important de donner un signe fort à la population, non seulement ils sont écoutés mais ils sont entendus dans la mesure des compétences et des moyens de la Ville. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Allez, M. l'Echevin, ayez la gentillesse de répondre et ne proposez pas un jour sans GSM parce qu'on pourrait croire que c'est une proposition Ecolo. Allez-y !

M. DARVILLE, Echevin : Bien Madame BROHEE, la réponse à cette question comportera deux parties. J'aborderai d'abord le projet d'antenne GSM dans le clocher de l'église de St-Symphorien et je terminerai par la demande d'un cadastre des antennes existantes. En ce qui concerne le projet d'antenne GSM dans le clocher de l'église de St-Symphorien, deux réunions de concertation ont bien eu lieu entre les parties intervenantes dans ce dossier. Quant à la Région Wallonne, elle n'a pu être représentée à cause d'un problème d'agenda. Lors de ces rencontres, il a été exposé d'une part, que ni la Ville, ni la Fabrique d'Eglise n'avait la moindre volonté de cacher à la population le projet concerné et que pour quelque motif que ce soit. D'autre part, que la procédure suivie pour la préparation de la convention de bail avec l'opérateur avait été inadéquate car seulement signée par deux des trois parties légalement concernées et que dès lors, cette convention ne pouvait avoir d'effet juridique. En outre, la Fabrique d'Eglise a annoncé à cette occasion sa décision de se retirer du projet. Ainsi, le Collège est en mesure de confirmer qu'il n'y a aura pas d'antenne GSM implantée dans le clocher de l'église de St-Symphorien et une toute boîte d'information sera d'ailleurs distribué prochainement dans le village. En terminant cette première partie de réponse, je me dois de vous dire que l'opérateur a signalé que la mise à mal de ce projet lui posait un problème de couverture réseau pour sa clientèle locale. Dès lors, il faut s'attendre à ce qu'il s'efforce de trouver un site alternatif. En ce qui concerne la demande d'un cadastre des antennes existantes, avant toute chose, il faut s'interroger sur les conditions à ce qu'un tel cadastre soit crédible, fiable et ainsi utile pour tous. Elles nous apparaissent être au nombre de trois :

1. tout d'abord le cadastre souhaité doit également être à jour en temps réel ou être le moins en décalage possible avec l'entrée en service des antennes ;
2. ensuite, il doit reprendre les antennes installées et qui fonctionnent ;
3. enfin, il doit bien évidemment indiquer toutes les caractéristiques techniques des antennes comme leur hauteur, leur puissance mais aussi mentionner toutes les antennes installées sur chaque site.

La Ville a examiné toutes les sources susceptibles de fournir des informations fiables et en a relevé trois. L'IBPT, c'est l'Institut Belge des Postes et des Télécommunications. Cet organisme parastatal est le régulateur du secteur des télécommunications et a dans

ses missions l'examen de la conformité des projets d'antennes par rapport aux normes de rayonnement électromagnétiques fixées par un arrêté royal du 29 avril 2001. Il dispose ainsi d'une base de données que le public peut consulter via le site IBPT.be mais cette base de données est toutefois limitée. L'IBPT nous a précisé que les données disponibles via internet concernent le quart des antennes en fonctionnement actuellement. Par ailleurs, il est utile de savoir que ce parastatal lance actuellement un appel d'offres afin de restructurer son site internet. A l'avenir, celui-ci devrait comprendre notamment un cadastre cartographié des antennes pour lesquelles un dossier a été présenté à l'IBPT mais à cause des limites évoquées précédemment dans mon propos, il est légitime de supposer qu'un cadastre de toutes les antennes ayant transité par l'IBPT ne sera pas disponible au plus tôt avant fin 2006. Le deuxième organisme, c'est la DGATLP - la division montoise de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine du Ministère de la Région Wallonne - tient un inventaire cartographique sur papier des antennes pour lesquelles soit elle a délivré un permis d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 1996 pour une mise en œuvre par les opérateurs, soit elle a octroyé une dispense de permis d'urbanisme. La DGATLP nous a communiqué que cet inventaire n'est pas à jour en temps réel – environ 4 mois de décalage. Malgré tout, une copie sera demandée à cette Administration. Je vous signale enfin que ces documents sont également consultables dans les bureaux de la DGATLP, Place du Béguinage, 16 à Mons, mais uniquement de 8 h 30 à 11 h 30, le vendredi. Troisièmement, les opérateurs. Il va être prochainement demandé à chacun des opérateurs de fournir une représentation cartographique de leur réseau existant sur Mons, avec un bref descriptif de chacune des antennes. Mais d'ores et déjà, il faut savoir que les opérateurs réalisent différemment leur base de données. Ce qui veut dire qu'elles peuvent être difficilement comparables. Dans tous les cas, il apparaît déjà qu'il sera matériellement impossible que chaque opérateur dispose d'une représentation cartographique informatisée. Des mises à jour seront éventuellement sollicitées périodiquement mais nous ne pouvons garantir qu'elle se fasse en temps réel. Voilà démontré qu'aucune des bases de données disponibles aujourd'hui n'est à 100% fiable mais les informations fournies par la DGATLP conjuguées à celles obtenues chez les opérateurs devraient donner malgré tout une bonne représentation des réseaux existants. Quant à savoir si la Ville est en mesure de collationner l'ensemble des données disponibles, d'en organiser ensuite sa présentation informatique et d'en tenir la mise à jour pour une consultation sur internet, la chose n'est pas aussi simple, aussi

facilement réalisable tel que suggéré par Mme la Conseillère. Cela impliquerait notamment la conception d'un système d'information géographique susceptible de pouvoir combiner quatre base de données élaborées différemment et avec une mise à jour régulière obligatoire. Cela représente une tâche considérable que les services communaux ne sont pas encore en mesure de pouvoir assumer actuellement. Toutefois, lorsque nous disposerons des informations fournies par les quatre sources consultées, je m'engage à les mettre à disposition de tout qui en fera la demande. Voilà. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. l'Echevin, Madame pour une réplique.

Mme BROHEE, Conseillère : Je remercie M. l'Echevin pour le détail de sa réponse et je me rends compte effectivement qu'il peut être difficile d'avoir des données uniformisées surtout quand il s'agit d'opérateurs privés qui ont leurs propres structures de base de données, mais il existe quand même un organisme parastatal qui est l'IBPT qui va faire appel à un service extérieur pour une mise à jour de sa base de données, je me permettrai de faire une proposition supplémentaire, cela a été fait dans une autre administration, dans une autre Ville, est-ce qu'il ne pourrait pas être envisagé d'organiser une réunion de concertation entre les différents opérateurs et cet institut parastatal, dans le cadre justement de l'uniformisation de la base de données de l'IBPT, chacun en retire le profit pour avoir une uniformisation des sources et pour pouvoir avoir une seule source de données plutôt que quatre bases de données. Ce genre de concertation a déjà été effectuée dans une autre Ville, je ne me souviens pas du nom, et je crois que vu les enjeux financiers qui existent pour les opérateurs privés, je crois qu'ils peuvent difficilement refuser ce genre de proposition en sachant qu'en ayant une base de données unique, cela permet ensuite de pouvoir faire des propositions concertées pour des sites uniques d'implantation d'antennes GSM et d'éviter comme cela, sur l'ensemble du territoire, une dispersion à tout azimut d'antennes différentes.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Ayez la gentillesse de nous indiquer s'il s'agit d'une autre Ville que Louvain-La-Neuve et comme cela nous pourrions l'utiliser comme référence et M. l'Echevin, bien entendu, essayera d'organiser une concertation. L'incident est clos, la parole est à M. VISEUR sur le budget participatif.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, et en particulier l'avenir du budget participatif parce que on a l'impression que le budget participatif en tout cas tel qu'il a été mis en place sur Jemappes-Flénu, rencontre quand même aujourd'hui, quelques problèmes. D'ailleurs, le titre d'un organe de presse après la réunion publique du 1^{er} février était : l'expérience patine. Ceci dit, le groupe Ecolo a toujours défendu l'idée effectivement d'une

participation citoyenne dans les affaires publiques donc il n'est pas question de revenir sur le principe et nous défendons l'idée du budget participatif mais on a toujours eu l'impression qu'on avait essayé de charger la barque un petit peu trop et que on risquait de la faire chavirer, que les structures mises en place par le budget participatif étaient très lourdes et très figées en quelque sorte. Lors du dernier rapport qui a été distribué à la commission participation en avril 2004, donc cela remonte quand même à près de un an, il apparaissait d'ailleurs que le nombre d'habitants qui participaient aux réunions était en chute libre puisque ce nombre était souvent proche ou égal à zéro. Il y a eu des réunions où il n'y avait plus aucun habitant qui participait et même les représentants qui avaient été élus par ces habitants, leur nombre avait fortement diminué aussi dans ces réunions. Nous croyons que la trop grande fréquence des réunions y était pour quelque chose. Bref, ce qui nous intéresse de savoir, c'est est-ce que le Collège peut nous dire quelles mesures il va prendre pour revitaliser le processus en quelque sorte, quelles modifications il va apporter au budget participatif, à son fonctionnement pour que l'expérience puisse continuer et puisse être revivifiée, pour que réellement elle le soit en dehors des grandes réunions, qu'elle le soit avec l'assentiment de la population et la participation de la population. Une autre remarque que je voulais faire, c'est que on ne voit pas toujours bien et d'ailleurs y compris en tant que Conseiller communal, ce qui ressort du budget des grandes villes et ce qui ressort du budget participatif puisque l'un et l'autre, ce sont les politiques menées sur l'entité, la sous-entité Jemappes-Flénu, on ne voit pas toujours ce qui est budget participatif et ce qui est politique des grandes villes. On a même parfois l'impression que l'on a collé le label budget participatif à des mesures qui auraient été prises de toute façon dans le cadre de la politique des grandes villes et peut-être même dans le cadre d'une gestion normale de la Ville. Je me souviens que l'on a discuté assez longuement ici du remplacement d'un feu de circulation, d'un feu rouge, ce n'est pas vraiment du budget participatif. Voilà, c'étaient les deux principales questions et surtout, l'essentiel est de savoir quel avenir on réserve à cette expérience et ce que le Collège va faire pour que le budget participatif soit revitalisé.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup M. le Conseiller, tout d'abord, ayez la gentillesse de reconnaître deux éléments. Le premier, c'est que sur Jemappes-Flénu, durant cette législature, nous avons véritablement consacré beaucoup de moyens humains et financiers et quand on fait le bilan, partiel, il est considérable tant les investissements ont été importants. Et je pense qu'il faut continuer parce que dans les difficultés que nous avons, Jemappes et Flénu consistent certainement en une zone qui a

subi le plus le reflux économique. Deuxième élément avant d'en venir au fond, vous savez que dès le début nous avons dit qu'il fallait évaluer et évaluer en cours de route, parce que nous ne savions pas où nous allions et nous avons appliqué mutatis mutandis la méthode de Porto Allègre à la lettre. C'était une expérience pilote tout à fait inédite et je dois vous dire que ce n'est pas tellement la méthode qui crée problème mais nous avons eu vraisemblablement des difficultés quant au profil des personnes qui font la transition entre le Collège et la population. Alors, je vous passe le détail, nous avons décidé de réorganiser, de prendre non plus deux personnes, l'une étant chargée de la politique des grandes villes, l'autre était spécialement affectée au budget participatif, je pense qu'on a intérêt d'avoir une et même personne, parce que n'oubliez pas que l'argent des grandes villes vient aussi non seulement du fait qu'il y a une déstructuration de la zone mais aussi nous avons plaidé quant à la méthode d'examen et de consultation permanente de nos concitoyens. Alors, nous aurons dorénavant une seule personne qui va gérer l'ensemble avec un dialogue permanent. Bien entendu, un certain nombre de décisions ont été prises, celles-ci l'ont été depuis de très très nombreuses années avant même d'ailleurs cette législature, mais pour le futur de la politique des grandes villes, non seulement il y a un recentrage qui est nécessaire mais les projets tels qu'ils seront préconisés le seront après examen de nos concitoyens. Alors, aujourd'hui où en sommes-nous ? Après avoir opéré les changements dans l'organisation des personnes, nous avons tenu à nouveau une réunion pour expliquer où nous en étions par rapport au cahier des charges qui avait été remis par la population, nous déposerons en juin 2005 les propositions du Collège sur base des propositions des citoyens avec la faisabilité et la non-faisabilité et nous aurons alors à nouveau une discussion. Notre intention est pour l'année 2006 de donner le montant financier qui restera modeste mais de permettre davantage d'expressions de nos concitoyens dans une enveloppe budgétaire que nous pouvons considérer parce que je pense qu'il faut continuer à aller plus loin et avec l'analyse faite par les organes qui ont été désignés par les riverains eux-mêmes. C'est ainsi que nous avons convenu la fois passée de ne pas modifier la composition des différents comités qui ont été élus par la population. Je pense qu'on aurait pu, si on en était resté à l'idée de base, modifier, mais je pense qu'il faut laisser les personnes qui ont été désignées pour justement permettre à l'expérience d'aller au bout et de voir jusqu'où on peut tenir compte de l'avis émis par les uns et les autres. Donc oui il a fallu procéder à des modifications, non on n'a pas du tout envie de lâcher l'expérience. Je pense qu'il faut la réorienter, la faire d'une manière plus globalisante et

en tirer les leçons pour l'élargir. Mais notre intention est de toujours poursuivre 1) la mise en œuvre convenable du processus sur Jemappes-Flénu et puis de l'élargir à d'autres anciennes communes du grand Mons.

Voilà vous avez la parole.

M. VISEUR, Conseiller : Oui j'entends bien la réponse : essentiellement on a changé les personnes ou une personne et je ne dis pas que ce n'était pas nécessaire ou deux personnes. Je ne dis pas que ce n'était pas nécessaire, je vois de quoi on parle, mais la structure de fonctionnement du budget participatif vous ne comptez pas la changer et je crains quant à moi que le fait d'avoir changé une ou deux personnes ne va pas ramener les habitants en plus de participation au sein des comités. Parce que le problème il est là, c'est pas qu'il ne se passe rien c'est que cela se passe entre trop peu de personnes.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je me permettre de vous interrompre ? Notre intention est de nous réimpliquer nous-même. Autant vous aurez constaté parce que chacun a une sensibilité différente mais nous avons voulu en tant que Collège rester finalement très en amont et permettre véritablement à ce qu'il y ait des convocations de la population par l'équipe technique, etc, etc... Et on s'est rendu compte alors que nous avions laissé volontairement agir le terrain, on s'est rendu compte qu'il y avait un étiolement. Pourquoi un étiolement ? Parce que le relais immédiat entre l'autorité scabinale ou l'autorité mayorale et la population, ce relais ne fonctionnait pas d'une manière adéquate et donc je pense que l'on doit relancer la machine, que l'on doit nous réimpliquer avant de laisser à nouveau les opérateurs sur le terrain agir. Mais c'est vrai qu'il faut ramener les gens et qu'il faut à mon avis le faire d'une certaine manière. Mais là vous avez raison.

M. VISEUR, Conseiller : Nous ne tournons pas autour du pot, on sait bien que quand vous êtes là, il vient du monde et quand vous n'y êtes pas, il vient moins de monde. Mais justement ce n'est pas un mode de fonctionnement qui est satisfaisant en soi. Moi je crois je me permets quand même de faire une suggestion, c'est que si l'on veut relancer le budget participatif il faut beaucoup plus impliquer dans le processus ce qui vit déjà, c'est-à-dire les associations, les citoyens actifs. Si on essaye de mettre quelque chose à part de ce qui vit déjà on va se planter à nouveau.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'accord, ok. Merci beaucoup. L'incident est clos. La séance publique est terminée, je remercie le public, les membres de la presse.

La séance s'ouvre à huis clos avec 36 présents

Sont absents : MM. B. BIEFNOT, DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. SPEER, MARTIN, Mmes BLAZE, JOARLETTE, THYSBAERT, AGUS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

29^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à 1/2 temps et à 2/3 temps à une graduée en sciences juridiques. 1^e 11370

ADOPTÉ – 34^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

30^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Prorogation de l'interruption de carrière accordée à un ouvrier qualifié. 1^e 10550

ADOPTÉ – 35^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

31^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps à une technicienne de surface définitive. 1^e 4388

ADOPTÉ – 36^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

32^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps à une employée de bibliothèque statutaire. 1^e 11231

ADOPTÉ – 37^e annexe

33^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à un rédacteur. 1^e 16/11295

ADOPTÉ – 38^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Interruption complète de carrière d'un ouvrier qualifié – prolongation. 1^e 10855.20

ADOPTÉ – 39^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Mise à disposition d'un ouvrier semi-qualifié B auprès de l'ASBL « RAEC Mons » - Convention. 1^e 16/12416

ADOPTÉ – 40^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

34^e objet : SERVICE INCENDIE. Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 4998/3285

ADOPTÉ – 41^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

35^e objet : Renouvellement du Secrétariat de la CCAT. Aménagement du Territoire CCAT 2005

ADOPTÉ – 42^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

36^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES. Interruption de carrière par réduction des prestations à mi-temps pour assistance médicale accordée à une puéricultrice définitive. 1^e 3799.3

ADOPTÉ – 43^e annexe

37^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
8103/3476/3316/3406

ADOPTÉ – 44^e à 47^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires.
8e/1e 3373/3338/3475

ADOPTÉ – 48^e à 51^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle.
8^e 1^e 3067

ADOPTÉ – 52^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une directrice d'école.
8^e 1^e 6646

ADOPTÉ – 53^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption de carrière totale dans le cadre du congé parental à une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 7715

ADOPTÉ – 54^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- f) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 6781

ADOPTÉ – 55^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'un instituteur primaire définitif. 8^e 1^e 5617

ADOPTÉ – 56^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- h) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I à une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 5802

ADOPTÉ – 57^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- i) Octroi d'une mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I à un directeur d'école définitif. 8^e 1^e 5695

ADOPTÉ – 58^e annexe

38^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 1) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6290

ADOPTÉ – 59^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 2) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6697

ADOPTÉ – 60^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 3) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5842

ADOPTÉ – 61^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 4) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 7133

ADOPTÉ – 62^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 5) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6270

ADOPTÉ – 63^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 6) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours généraux. 8^e 2^e 6356

ADOPTÉ – 64^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 7) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8523

ADOPTÉ – 65^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 8) Désignation, par détachement partiel de ses fonctions, d'un chef d'atelier, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8339

ADOPTÉ – 66^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 9) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8514

ADOPTÉ – 67^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 10) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8504

ADOPTÉ – 68^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 11) Désignation d'une chargée de cours de morale et de cours généraux, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8524

ADOPTÉ – 69^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 12) Désignation d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8452

ADOPTÉ – 70^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 13) Réaffectation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 7053

ADOPTÉ – 71^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 14) Octroi d'un mi-temps médical à un chef d'atelier. 8e/2^e 6377

ADOPTÉ – 72^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 15) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques, de cours de pratique professionnelle et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6491

ADOPTÉ – 73^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 16) Désignation d'un chargé de cours spéciaux, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8525

ADOPTÉ – 74^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 17) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8490

ADOPTÉ – 75^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 18) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6227

ADOPTÉ – 76^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 19) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6283

ADOPTÉ – 77^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- 20) Nomination d'un chargé de cours spéciaux à titre définitif. 8^e 2^e 8328

ADOPTÉ – 78^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

21)Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif. 8e/2^e 8376

ADOPTÉ – 79^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

22)Nomination d'un professeur de cours généraux et de morale à titre définitif.
8^e 2^e 8223

ADOPTÉ – 80^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

23)Nomination d'une chargée de cours spéciaux à titre définitif. 8e/2^e 8351

ADOPTÉ – 81^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

24)Nomination d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle
à titre définitif. 8^e 2^e 8339

ADOPTÉ – 82^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

25)Nomination d'une chargée de cours spéciaux à titre définitif. 8e/2^e 6390

ADOPTÉ – 83^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

26)Nomination d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre définitif.
8^e 2^e 8272

ADOPTÉ – 84^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

27)Nomination d'un chargé de cours généraux à titre définitif. 8e/2^e 6281

ADOPTÉ – 85^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

28)Nomination d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique
professionnelle à titre définitif. 8^e 2^e 8353

ADOPTÉ – 86^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

29)Nomination d'un chargé de cours spéciaux à titre définitif. 8e/2^e 8319

ADOPTÉ – 87^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
30)Nomination d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre définitif.
8^e 2^e 8333

ADOPTÉ – 88^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
31)Nomination d'une chargée de cours spéciaux à titre définitif. 8e/2^e 6352

ADOPTÉ – 89^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
32)Nomination d'une chargée de cours techniques à titre définitif. 8e/2^e 8312

ADOPTÉ – 90^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
33)Nomination d'un chargé de cours généraux et techniques à titre définitif. 8^e 2^e 8331

ADOPTÉ – 91^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
34)Nomination d'un professeur de cours généraux à titre définitif. 8^e 2^e 8354

ADOPTÉ – 92^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
35)Nomination d'une chargée de cours spéciaux à titre définitif. 8e/2^e 8295

ADOPTÉ – 93^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
36)Nomination d'un chargé de cours techniques, généraux et de pratique
professionnelle à titre définitif. 8^e 2^e 8350

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
37)Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif. 8e/2^e 8355

ADOPTÉ – 95^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
38)Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif. 8e/2^e 8298

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

39)Nomination d'un professeur de cours généraux à titre définitif. 8e/2^e 8343

ADOPTÉ – 97^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

40)Nomination d'une chargée de cours techniques à titre définitif. 8e/2^e 8296

ADOPTÉ – 98^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

41)Nomination d'une chargée de cours techniques à titre définitif. 8e/2^e 7230

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

42)Nomination d'un professeur de cours généraux à titre définitif. 8e/2^e 8345

ADOPTÉ – 100^e annexe

39^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Nomination, à titre définitif d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8227

ADOPTÉ – 101^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Nomination, à titre définitif, d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 8293

ADOPTÉ – 102^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Nomination, à titre définitif, d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 7578

ADOPTÉ – 103^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Désignation d'une sous-directrice à temps plein à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 6499

ADOPTÉ – 104^e annexe

40^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - MONSFORMATIONS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8218

ADOPTÉ – 105^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8170

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 6938

ADOPTÉ – 107^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 7922

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- e) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 7865

ADOPTÉ – 109^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- f) Nomination à titre définitif d'une surveillante-éducatrice. 8^e 2^e 8274

ADOPTÉ – 110^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- g) Démission en vue de la mise à la retraite d'un chargé de cours. 8^e 2^e 5946

ADOPTÉ – 111^e annexe

41^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Désignation de deux professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3186/3309

ADOPTÉ – 112^e et 113^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Nomination à titre définitif d'un professeur d'orgue. 8e/3^e 3024

ADOPTÉ – 114^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Nomination à titre définitif de deux professeurs de formation musicale.
8^e 3^e 3016/3186

ADOPTÉ – 115^e et 116^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Fixation des prestations du personnel directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation définitif, temporaire et intérimaire pour l'année scolaire 2004-2005. 8^e 3^e 263

ADOPTÉ – 117^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 28 février 2005.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====